

Je m'engage
pour
l'Afrique.
JMA.

Manifeste pour une urbanité citoyenne en mouvement.

*Entre droit à la ville, afrotopos urbain et
action des jeunesses africaines.*



AVANT PROPOS P. 04-05

**EDITO - REPRENDRE NOS VILLES ET NOS TERRITOIRES
en main.** P. 07-10

**CHAPITRE 1 - RENFORCER L'URBANITÉ CITOYENNE
AFRICAIN EN 5 DIMENSIONS SYSTÉMIQUES.** P. 11-28

INITIATIVES AFRICAINES INSPIRANTES. P. 29-36

CHAPITRE 2 - DES VILLES AFRICAINES COMME COMMUN. P. 37-70

**CHAPITRE 3 - MOBILITÉS D'AFROTOPOS : FAIRE LA VILLE EN
MARCHANT.** P. 71-74

**APPEL À AGIR - NOS 12 ENGAGEMENTS POUR BÂTIR UN
AFROTOPOS URBAIN.** P. 75-78

À PROPOS DE JMA



Je m'engage pour l'Afrique (JMA) est une association indépendante à but non lucratif, fondée en 2021. Sa mission est de **mobiliser et d'outiller une nouvelle génération engagée pour l'avenir du continent africain et du Sud global**. JMA s'appuie sur une communauté de 200 experts issus d'une dizaine de pays francophones et déploie son action à travers deux piliers complémentaires :

- **Un incubateur de politiques publiques** (think tank) : il accompagne de jeunes acteurs du changement – étudiants, entrepreneurs, intrapreneurs, responsables associatifs – dans la production d'idées et de recommandations sur trois enjeux clés : croissance inclusive, durabilité et engagement citoyen. Ces travaux se traduisent par des publications, événements, podcasts et interventions ciblées. Plus d'une douzaine d'ouvrages ont déjà été publiés.
- **Une fabrique des savoirs** (école de formation) : Elle transforme ses réflexions en programmes pédagogiques accessibles à toutes et tous, permettant de comprendre les grandes transitions africaines et d'agir en citoyens engagés. Sa pédagogie, participative et ancrée dans la diversité des Afriques, y compris la diaspora, combine débats pour approfondir la compréhension des enjeux, mises en situation pour confronter les idées à la réalité, et création d'outils pour transformer ces réflexions en actions concrètes. Plus de 2 000 jeunes ont déjà été formés, en ligne ou en présentiel, à travers différents formats.

À PROPOS DE JMA

Après deux éditions ayant formé 55 jeunes engagés, la Résidence 2025, conçue comme un espace de réflexion, d'expérimentation et de coopération entre villes africaines, méditerranéennes et européennes, a eu pour ambition de créer des ponts concrets entre idées, initiatives locales et transformation institutionnelle. 14 jeunes, originaires de 12 pays différents (Belgique, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Mali, Maroc, Togo, RDC, Rwanda), ont pu :

- **Consolider le socle intellectuel et stratégique du programme en approfondissant les leviers d'action** dont disposent les jeunes pour transformer durablement leurs territoires.
- **Participer à de nouveaux formats pédagogiques à destination des acteurs urbains**, à travers des ateliers immersifs tels que « Lire et comprendre sa ville » ou « Agir pour sa ville », permettant de cartographier les dynamiques locales et de concevoir des stratégies de transformation ancrées dans les besoins du terrain.

Ces travaux ont été synthétisés et concrétisés dans la production de ce manifeste collectif, fruit de la collaboration entre participants et partenaires, portant des priorités concrètes pour des villes plus inclusives, écologiques et participatives.

REMERCIEMENTS

Au nom de toute l'équipe JMA, nous tenons à remercier :

Mme la députée Amélia Lakrafi, Déléguée générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : Merci pour votre présence et votre soutien tout au long de la Résidence 2025

Nos partenaires de la Résidence : Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, L'Agence Française de Développement, L'Institut Français, La Maison Palladio, L'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P). Un immense merci pour votre confiance et votre engagement, véritables moteurs de cette édition de la Résidence JMA.

Nos intervenants de la Résidence édition 2025 : Sénamé Koffi Agbodjinou, Edem D'Almeida, Amewu Bitatsi, Fanta Béréte, Zineb Benabderrazik, Souad Boutegradet, Yasmine Chami, Salwa Cherkaoui El Baraka, Cheikh Cissé, Abdoulaye Diack, Sébastien Dupuis, Bachir El Diop, Herinirina Fanevamanpiandra, Zara Fournier, Baptiste Gaich, Pascal Gally, Olga Johnson, Karl Lawson, Quentin Lefèvre, Guillaume Maréchal, Adrien Ravon, Sophie Renaud, Mairam Sy, Stéphane Tiki. Merci pour vos convictions, vos savoirs et vos visions, qui ont nourri de nouveaux horizons pour penser collectivement les transformations des villes africaines.

Nos porteurs de projets : Abdoul Aziz Ag Mohamed, Edem D'Almeida, Natasha Douho, Ibtissam El Rhali, Ousseynou Gueye, Bénédicte Joan, Jacques Jonathan Nyemb. Vos initiatives, mises en lumière dans l'ouvrage, prolongent et incarnent notre manifeste collectif.

Nos Résidents : Albert Alanda Kamana, Leïla Bordie-Randera, Doriane Delacroix Ouedraogo, Natasha El-Amraoui, Affiavi Christelle Gbado, Mamadi Kamara, Sarah Kalonji, Duclair Nguépi Dongmo, Anouk Rabesandratana, Emel Sabir, Hiba Sedouane, Vanessa Vovor, Yves Awa Muguma, Murielle Yao. Merci pour votre engagement exemplaire dans cette troisième édition et pour la force de vos contributions à l'écriture de ce manifeste collectif.

L'équipe JMA et les experts de notre écosystème : Melissa Akemakou, Rufus Ahounou, Zineb Benabderrazik, Ferdinand Combarry, Koumba Cissé, Tom Dilly, Ibtissam Elrhali, Emna Foudhaili, Kevin Mboueke, Méliane Millogo, Franck Mossima, Nathanaël Molle, Kevin Nchanda, Amina Zakhnouf. Merci pour votre engagement sans relâche. Chacun de vous a contribué, par son expertise et son énergie, à donner vie à cette Résidence.

REPRENDRE NOS VILLES ET NOS TERRITOIRES EN MAIN.

Ileana Santos, Co-Fondatrice de JMA



Le futur de l'humanité se joue dans nos villes.

Partout en Afrique, elles se transforment à une vitesse inédite, mêlant désordre et ingéniosité. Elles concentrent déjà les promesses et les déséquilibres de notre époque.

Depuis 1960, la population du continent est passée de 283 millions à plus de 1,5 milliard d'habitants, et atteindra près de 2,5 milliards en 2050. Cette croissance se traduit d'abord par une urbanisation massive : d'ici le milieu du siècle, près de 60 % des Africains vivront en ville. Qu'elles soient mégalofoles, villes intermédiaires ou territoires périurbains, nos villes sont devenues le cœur battant du continent. Elles portent à la fois les défis, les vulnérabilités et les aspirations d'une Afrique jeune où plus de 60 % de la population a moins de 25 ans.

Une génération qui prend son destin en main

Depuis plusieurs mois, un même souffle traverse les rues du Sud global. À Katmandou, à Antananarivo, à Casablanca ou à Lima, les jeunes descendent dans la rue, relient les colères et transforment cette énergie en mobilisations toujours plus rapides et créatives..

Notre génération, née avec le numérique, passe de l'écran à la rue pour exiger des changements profonds : un meilleur accès à la santé et à l'éducation, la fin de la corruption, la transparence dans la gestion des ressources et un véritable droit à la ville.

- Au Maroc, le collectif Gen Z 212 a rassemblé près de 185 000 jeunes sur la plateforme Discord, après la mort de huit femmes enceintes dans un hôpital public d'Agadir. Leur revendication : refonder les systèmes de santé et d'éducation, lutter contre les inégalités territoriales et la captation des richesses par les élites.
- Au **Népal**, le mouvement **Youth Against Corruption**, né lui aussi sur Discord, a mobilisé plus de 160 000 personnes autour d'un mot d'ordre simple : *reprendre la démocratie en main*. Après la chute du gouvernement, c'est sur cette même plateforme que les jeunes ont débattu du choix du Premier ministre intérimaire, une première historique.
- À **Madagascar**, les jeunes ont transformé un cri pour la dignité en mouvement pacifique aux racines profondes. Parti de revendications sur les coupures d'électricité et l'accès à l'eau, le collectif **Gen Z Madagascar** a su fédérer le reste de la population et capter l'attention internationale, provoquant la chute du président en moins de trois semaines. Aujourd'hui, ils refusent de se voir confisquer leur victoire et veillent à la mise en place d'un nouveau système qui les représente et les écoute

Partout, ces mobilisations dénoncent **une société à deux vitesses**, héritée d'un système de gouvernance vertical et inégalitaire, et appellent à des villes plus justes, accessibles et respirables.

Comme le souligne **Paolo Stuppia** (Université Paris 1, CESSP), ces révoltes émergent dans des contextes « politiquement comparables » : pays du Sud global, jeunes, urbanisés, souvent postcoloniaux, où la défiance vis-à-vis des institutions est profonde. Ces mouvements ne passent ni par les partis ni par les ONG : ils s'organisent **en réseau**, sur Discord, WhatsApp ou Telegram, dans une logique horizontale, participative, décentralisée **exactement comme les villes qu'ils réclament**.

Ces jeunes ne contestent pas seulement des politiques publiques ; ils réinventent un imaginaire de la citoyenneté. Ils rappellent que la ville ne se limite pas à son administration ou à son architecture : elle est un espace de vie, de soin et de justice sociale. Leur mot d'ordre implicite reprendre la ville en main rejoint le cœur de ce manifeste.

Penser et pratiquer l'urbanité citoyenne

C'est à partir de cette conscience collective que la Résidence.s, pour sa troisième édition, a choisi de transformer son programme. Face à des thématiques urbaines devenues trop complexes et souvent confisquées par les experts, nous avons voulu développer des outils simples et efficaces permettant aux citoyennes et citoyens d'observer, comprendre et agir sur les transformations rapides des villes africaines. L'objectif : apprendre à diagnostiquer son territoire, identifier les acteurs clés, et se former à des leviers d'action concrets.

Nous n'avons rien inventé : nous avons étudié les cadres existants – conceptuels, institutionnels, territoriaux et les avons confrontés aux besoins urbains fondamentaux africains d'aujourd'hui, en regard des travaux d'Henri Lefebvre sur le droit à la ville. En écho à l'Agenda 2030, au Nouvel Agenda Urbain et à la Charte mondiale pour le droit à la ville, ce manifeste affirme une trajectoire africaine autonome qui refuse les grilles de lecture eurocentrées et valorise nos propres chemins.

Le temps est venu de passer du concept à l'action collective.

De ce travail est née une grille d'analyse fondée sur cinq dimensions systémiques et complémentaires, applicables à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou d'une ville :

- Ancrer nos terres : garantir un logement digne et un accès partagé à la terre et à ses ressources.
- Respirer nos écosystèmes : garantir l'accès à un environnement sain, préserver l'air, l'eau, les forêts et le climat.
- Tisser nos communs : garantir l'eau, l'énergie, la mobilité et l'éducation comme biens partagés

- Faire résonner la cité : ouvrir des espaces de parole et de participation.
- Bâtir la confiance communautaire : sécuriser les espaces et renforcer la cohésion par les pratiques locales.

Ces cinq dimensions forment un cadre cohérent et accessible pour penser l'urbanité citoyenne à hauteur d'habitants, en articulant le social, l'écologique, le politique et le symbolique.

Vers un Afrotopos urbain ?

La **Résidence.s** n'est pas seulement un lieu d'apprentissage, mais un **espace de pensée critique et collective**, porté par une génération qui veut penser la ville à partir d'elle même.

Ce cahier cherche avant tout à **restituer un cheminement intellectuel** : les questions, les doutes et les perspectives qui ont émergé au fil du collectif. Nous nous sommes demandé : faut-il seulement trouver un cadre pour agir, ou bien inventer un cadre pour reconfigurer les possibles, quitte à affronter nos propres contradictions ?

Dans cette démarche, la pensée de Felwine Sarr a constitué un ancrage essentiel. Dans *Afrotopia* (2016), il invite à rompre avec les modèles importés pour imaginer l'Afrique à partir de ses propres ressources et de ses imaginaires. C'est cette ambition que traduit la notion d'Afrotopos urbain : un horizon africain du droit à la ville, fondé sur la communalité, la mémoire, l'économie vivante, les temporalités africaines et l'écologie relationnelle.

S'appropriier nos réalités, c'est aussi s'appropriier nos auteurs.

Sarr écrit : « La ville est l'œuvre humaine par excellence. Elle est un espace de déploiement et de concaténation de la vie individuelle et sociale. (...) Elle n'est cependant pas que fonctionnelle, elle est le lieu d'une aventure collective orientée vers des finalités sociales, politiques et culturelles. Il y a l'idée d'y faire corps. »

La ville n'est donc pas qu'un espace fonctionnel : elle est **une aventure collective**, un projet vivant où chaque habitant contribue à construire une cité qui rassemble et qui ressemble.

L'Afrotopos urbain, loin d'être un concept abstrait, est un **lieu de projection**, un espace de souveraineté et d'espérance où la ville africaine devient un laboratoire du futur.

Un projet collectif pour notre temps

Ce **cahier de réflexion critique** est le fruit d'un travail mené par un collectif de jeunes urbanistes, architectes, activistes, chercheurs et consultants :

Yves Awa Muguma, Leïla Bordie-Randera, Nada El-Amraoui, Affiavi Christelle Gbado, Sarah Kalonji, Albert Alanda Kamana, Mamadi Kamara, Duclair Nguépi Dongmo, Doriane Delacroix Ouedraogo, Anouk Rabesandratana, Emel Sabir, Hiba Sedouane et Vanessa Vovor, ainsi que toutes celles et ceux qui ont prêté main forte à cet exercice au fil des semaines.

Ensemble, nous affirmons que **nos villes africaines peuvent être les laboratoires du futur**, à condition d'être pensées **par leurs habitants et non pour eux**.

Nos villes, nos territoires, nos possibles

Reprendre nos villes et nos territoires en main, c'est refuser la résignation.

C'est affirmer que le pouvoir de transformer nous appartient.

Tout commence localement : dans les foyers, les quartiers, les villages urbains, les espaces de proximité où s'expérimentent déjà les solidarités.

Tout commence ensemble : aucune transformation durable n'advient sans la co-construction entre municipalités, citoyen·nes, société civile, universités, artistes et diasporas.

Tout commence maintenant : car l'urgence climatique et sociale ne nous laisse plus le luxe d'attendre.

À Ouagadougou, Yaoundé, Bamako, Lomé, et Kinshasa aussi, les jeunes refusent de rester spectateurs.

Ils réclament le droit d'exister, de participer, de cohabiter : le droit à la ville, au sens le plus plein du terme.

Leur énergie, leur créativité et leur courage dessinent déjà les contours d'une urbanité citoyenne africaine en mouvement : une manière d'habiter le monde, ensemble, à échelle humaine.

Nos villes, nos territoires, nos possibles.

Un appel à penser.

Un appel à agir.

Un appel à espérer.



CHAPITRE 1 - RENFORCER L'URBANITÉ CITOYENNE AFRICAINE EN 5 DIMENSIONS SYSTEMIQUES.

I. RENFORCER L'URBANITÉ CITOYENNE AFRICAINE EN 5 DIMENSIONS SYSTÉMIQUES

Le collectif de la Résidence 2025 et les experts JMA spécialisés sur les villes

Les mutations démographiques et territoriales décrites dans l'édito introductif ne sont pas qu'une affaire de chiffres. Elles redessinent nos quotidiens, nos horizons et nos manières d'habiter. Dans ce bouleversement, une génération émerge nombreuse, connectée, inventive qui refuse d'être spectatrice des transformations de ses territoires. De Dakar à Antananarivo, des voix s'élèvent pour revendiquer une place dans la fabrique de la ville et dans la définition du bien commun.

Ce chapitre expose la manière dont nous lisons la ville africaine « à hauteur d'habitants » et pourquoi cinq enjeux nous apparaissent comme **systémiques** plutôt que sectoriels. Nous partons d'une intuition simple : les problèmes urbains ne se présentent jamais seuls. Ils s'agrègent, se renforcent, se déplacent d'un registre à l'autre – du sol au logement, de l'écologie urbaine à la santé, de la mobilité aux communs, de l'information civique à la sécurité humaine. C'est cette **interdépendance des mécanismes** que nous cherchons à rendre intelligible.

Notre approche a été **située** et **indiciaire** : observer les usages ordinaires (marcher, attendre, commercer, apprendre, se soigner), collecter des récits, confronter ces traces au droit, aux plans et aux chiffres disponibles ; puis remonter des **indices** vers des **structures** (règles foncières, routines de service, gouvernance budgétaire, formes de contrôle, écologies matérielles), avant de redescendre vers les pratiques pour vérifier ce que ces structures produisent réellement. Nous avons privilégié un **regard jeune** non comme catégorie d'âge, mais comme posture de pensée attentive aux frictions du quotidien, aux imaginaires de réussite et aux capacités d'agir souvent invisibilisées.

Les cinq enjeux qui structurent ce chapitre ne sont pas des « thèmes » qui s'additionnent ; ce sont des loupes analytiques qui se recoupent : **ancrer nos terres** (sécurisation foncière et dignité d'habiter), **respirer nos écosystèmes** (santé environnementale et résilience), **tisser nos communs** (eau, énergie, mobilité, éducation, pensés ensemble), **faire résonner la cité** (information accessible et pouvoir de participer), **bâtir la confiance communautaire** (sécurité humaine et lien social). Chacune de ces loupes met au jour un **nœud d'interactions** entre ressources matérielles, institutions, pratiques sociales, échelles d'intervention (de la ville, au quartier, au logement...) et temporalités d'action ; c'est leur **articulation** qui permet d'éclairer les choix publics et les mobilisations citoyennes.

Méthodologiquement, nous avons assumé une **triangulation** constante : données et rapports existants quand ils sont disponibles ; lectures d'espace (traces, continuités, ruptures) ; paroles d'habitants et d'acteurs locaux. Là où les données manquent ou ne « collent » pas aux situations, nous le signalons ; là où elles orientent des interprétations robustes, nous le faisons apparaître.

Notre objectif n'est pas de clore le débat, mais d'offrir une **grammaire d'analyse** qui rende comparables des contextes différents et **opérationnelles** des priorités d'action.

Enfin, cette entrée « systémique » engage une manière de faire : **orchestrer plutôt qu'empiler**. Lire les chaînes causales, reconnaître les interdépendances, co-localiser et phaser les interventions, articuler l'expertise technique avec l'expérience vécue, et mesurer le succès non au seul kilomètre d'infrastructure, mais à ce qui change dans les usages et dans les pouvoirs d'agir. Les sections qui suivent déroulent cette lecture : chaque enjeu présente des faits saillants, explicite les mécanismes qui créent la tension, et dessine des conditions de transformation réalistes pour que la ville ne soit pas seulement gérée, mais habitée, partagée et rendue capable.

1. Ancrer nos terres : assurer un logement digne et un accès partagé à la terre.

Habiter ne se réduit pas à occuper un logement ; c'est entretenir un rapport vivant avec un territoire, une mémoire et une communauté. Pourtant, pour des millions d'Africains, ce lien fondamental se délite. En Afrique subsaharienne, **plus d'un citoyen sur deux vit aujourd'hui dans un bidonville** (ONU-Habitat, 2020), souvent sans **sécurité foncière, sans services de base et sans reconnaissance juridique**. Cette précarité traduit une tension profonde : celle entre la terre comme matrice des identités collectives et la terre comme ressource urbaine devenue rare, disputée, parfois accaparée. L'accès à un habitat digne et sécurisé reste un défi central pour l'avenir des villes africaines.

Cette crise foncière s'enracine dans une dualité historique. Dans la plupart des pays, deux régimes coexistent : d'un côté, le système formel issu de l'administration coloniale, fondé sur le titre de propriété et l'enregistrement cadastral ; de l'autre, les pratiques néo-coutumières qui, bien qu'informelles, demeurent le principal mode d'accès au sol. Selon Durand-Lasserve (2005), ces pratiques concernent entre **50 et 90 % des populations urbaines selon les contextes nationaux**. Elles reposent sur des transactions locales rapides et abordables, souvent matérialisées par de simples "petits papiers" reconnus par les communautés mais dépourvus de valeur légale. Ce système, fondé sur la légitimité sociale plutôt que sur la légalité administrative, révèle une tension entre le "légal externe" imposé par l'État et le "légitime interne" propre aux communautés (Ntampaka, 2008).

Il permet à de nombreux ménages d'accéder à la terre, mais les expose à une insécurité permanente : litiges, ventes multiples, expulsions, ou absence de recours en cas de conflit. En conséquence, de nombreux habitants hésitent à investir durablement dans leur logement et restent exclus du crédit formel, les banques exigeant un titre enregistré comme garantie.

La faiblesse des cadastres accentue cette insécurité. En Afrique subsaharienne, seules **5 à 20 % des terres sont formellement enregistrées** (Mansion, 2012). Les systèmes cadastraux, souvent hérités de modèles européens, se concentrent sur les centres historiques et laissent les périphéries urbaines où la croissance démographique est la plus forte dans un flou juridique. L'exemple angolais est révélateur : lancé en 2021, un programme national d'enregistrement de 2,9 millions de propriétés n'en avait formalisé que moins de 300 000 fin 2023 (CAHF, 2024). Ces retards s'expliquent par le manque de moyens techniques et humains, la complexité des procédures et des pratiques de corruption bien documentées : pots-de-vin pour accélérer les démarches, clientélisme dans l'attribution des parcelles, accaparement de terres par des élites (Transparency International, 2024). Cette situation entrave la planification urbaine, complique la fourniture de services publics et entretient l'illégalité de fait de vastes zones d'habitat.

À cette fragilité juridique s'ajoute **une dynamique spéculative qui creuse les inégalités**. La demande en terrains viabilisés augmente beaucoup plus vite que l'offre produite par les canaux formels. Dans plusieurs capitales africaines, **la flambée du prix du foncier rend l'accès à la propriété quasi impossible pour les classes moyennes et populaires**. À Nairobi, par exemple, le coût du terrain représente entre 40 et 60 % du prix d'un logement, auxquels s'ajoutent 8,3 % de frais administratifs sur la valeur de la propriété (Banque mondiale, 2015). Ces coûts prohibitifs dissuadent les ménages d'enregistrer leur bien et renforcent le poids des marchés informels, qui représentent aujourd'hui entre 50 et 70 % de l'offre foncière résidentielle en Afrique subsaharienne (GUD, 2007 ; ONU-Habitat, 2022). **Cette économie parallèle, bien que fonctionnelle, crée une ville à deux vitesses : d'un côté, les détenteurs de titres sécurisés capables d'investir et de transmettre ; de l'autre, la majorité, enfermée dans la précarité juridique et la vulnérabilité économique.**

Les inégalités foncières ne sont pas seulement économiques : elles sont aussi sociales et générationnelles. Les femmes continuent de rencontrer des obstacles majeurs pour accéder à la propriété, en raison de normes successorales discriminatoires et de pratiques coutumières qui subordonnent leur droit à la terre à leur statut marital ou familial, malgré les cadres juridiques adoptés au niveau continental, comme le Protocole de Maputo (Union africaine, 2003). Les jeunes, de leur côté, se heurtent à des prix inaccessibles et à l'absence de dispositifs de financement adaptés à leurs revenus instables.

Cette exclusion foncière retarde leur installation autonome, limite leur enracinement urbain et accentue leur précarité socio-économique. Dans certains contextes, comme l'ont montré les études sur les quartiers de Sidi Moumen au Maroc, ces situations prolongées d'exclusion spatiale et économique peuvent même créer des vulnérabilités sociales instrumentalisées par des réseaux extrémistes.

Cette insécurité foncière massive se traduit aussi par une exposition accrue aux expulsions. Privés de titres légaux, les habitants des quartiers informels vivent dans la crainte permanente d'être délogés, souvent sans compensation ni solution de relogement (Habitat III, 2016). Ce risque dissuade les ménages d'investir dans l'amélioration de leur habitat ou dans la connexion légale aux réseaux d'eau et d'électricité. Les politiques de régularisation, bien que nécessaires, restent limitées face à l'ampleur des besoins. Pendant ce temps, la croissance urbaine continue d'étendre les quartiers précaires, perpétuant un cycle de vulnérabilité et d'injustice spatiale.

La question foncière, centrale dans les trajectoires urbaines africaines, ne se résume donc pas à un problème de titres ou de procédures : elle touche au cœur des rapports sociaux, culturels et politiques à la terre. Refonder cette relation suppose de reconnaître la pluralité des légitimités, de sécuriser les droits d'occupation tout en modernisant les instruments de gestion du sol, de freiner la spéculation et de favoriser une production foncière inclusive. L'accès à un habitat digne passe par la reconnaissance de la terre non seulement comme bien économique, mais comme **matrice des cités et des identités africaines**.

C'est dans ce contexte qu'émerge l'expérience d'Ebrah, village Abouré situé sur les rives de la lagune Ébrié, à la lisière de Bingerville, en périphérie d'Abidjan. Confronté à une urbanisation rapide et désordonnée, Ebrah illustre les tensions entre expansion métropolitaine, transmission coutumière de la terre et préservation culturelle. L'urbanisation informelle y a entraîné la fragmentation des terres familiales, la multiplication de ventes illégales, l'insécurité des droits coutumiers et une dégradation environnementale marquée : déforestation, artificialisation des sols, pollution lagunaire et inondations récurrentes. Ce processus met en péril le système social traditionnel des générations Abouré, la chefferie, les rituels communautaires et la cohésion du village.

Pour répondre à cette situation, le projet Ebrah, conçu et piloté par le cabinet Koffi & Diabaté Architectes, propose une refondation territoriale conciliant modernité et ancrage identitaire. Son plan directeur repose sur une urbanisation planifiée, économe en espace et articulée autour d'un village-jardin intégrant habitat, équipements publics et espaces productifs. Près de 45 % du territoire sont consacrés à des espaces verts et à la préservation des écosystèmes lagunaires et forestiers.

L'urbanisation est pensée à échelle humaine, mêlant logements sociaux, maisons familiales et logements évolutifs afin d'éviter la ségrégation spatiale

La **gouvernance du projet** constitue un pilier essentiel : un comité multi-acteurs associe la chefferie traditionnelle, les familles Abouré, les jeunes générations, les associations de femmes et la diaspora locale aux autorités publiques et aux promoteurs. Cette instance veille à la légitimité sociale des décisions et à la cohérence avec les politiques nationales de planification, notamment le **Plan National de Développement (PND) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)** en matière de climat. Le **MUGAFRE**, structure communautaire dédiée à la gestion du foncier, joue un rôle de médiation et de sécurisation des transactions, assurant la transparence et la reconnaissance coutumière.

Le projet met également l'accent sur l'inclusion économique : création d'une école des métiers pour renforcer l'employabilité locale, modernisation des filières traditionnelles comme la pêche et la pisciculture, promotion des matériaux locaux pour la construction, et développement de circuits courts. Le modèle économique combine investissements privés, appuis techniques (AETS Africa) et partenariats publics pour la réalisation des infrastructures collectives et la mise en place des services essentiels (eau, assainissement, gestion des déchets).

À terme, Ebrah ambitionne de devenir un prototype de ville planifiée et durable : 1 500 logements décents, une gouvernance inclusive, des centaines d'emplois pour les jeunes et les femmes, et la restauration d'écosystèmes dégradés. Ce projet illustre concrètement ce que peut signifier "ancrer la terre" : reconnaître le droit d'habiter comme un droit à la continuité culturelle et territoriale, tout en engageant une transition vers un urbanisme écologique et partagé.

L'expérience d'Ebrah ne prétend pas résoudre la question foncière africaine, mais elle en esquisse une voie : celle d'un ancrage territorial réinventé, où la modernité urbaine se conjugue avec la mémoire des lieux, la participation citoyenne et la justice foncière. En cela, elle propose une réponse tangible à la tension entre héritage coutumier et expansion urbaine, et ouvre la possibilité d'un habitat véritablement digne, enraciné et durable.

2. Respirer nos écosystèmes : préserver l'air, l'eau, les forêts et le climat qui façonnent nos territoires.

Chaque matin, dans les villes africaines, des réalités contrastées s'entremêlent : des rues encombrées de déchets, saturées de poussière et d'embouteillages, côtoient des poches de nature où subsistent encore les rythmes de la vie locale. Cette coexistence résume le paradoxe de l'urbanisation africaine : un continent encore largement rural, mais en pleine mutation, où la pression démographique et la croissance urbaine redessinent les équilibres entre nature et cité. L'Afrique, qui ne représente que **4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GIEC, 2022), abrite pourtant un quart de la biodiversité mondiale** (rightsandresources.org) : c'est dire combien son modèle de développement urbain pèsera sur l'avenir environnemental de la planète.

Dans de nombreuses métropoles africaines, la pollution et la gestion des déchets sont devenues des défis majeurs de santé publique. À Kinshasa, **près de 70 % des déchets produits ne sont pas collectés** et s'accumulent dans les rues ou les rivières (ONU-Habitat, 2018). L'air, chargé de particules issues des véhicules, des incinérations sauvages et des industries, fragilise la santé des populations urbaines, notamment les plus vulnérables vivant dans des quartiers informels dépourvus d'assainissement.

Les maladies respiratoires et hydriques se multiplient, accentuées par le stress thermique et la précarité des logements. Si quelques initiatives judiciaires émergent la fermeture d'une fonderie de plomb à Mombasa en 2020, ou la suspension de centrales à charbon en Afrique du Sud après mobilisation citoyenne elles demeurent isolées. Leur portée est souvent limitée par la faiblesse institutionnelle des collectivités locales et par le manque de moyens techniques pour appliquer les réglementations environnementales.

Ces déséquilibres traduisent une injustice environnementale structurelle. L'Afrique, peu responsable du réchauffement global, en subit pourtant de plein fouet les conséquences. Les sécheresses, les inondations, la désertification et la perte de productivité agricole fragilisent les économies et déplacent les populations. À Niamey, des crues récurrentes détruisent chaque année des milliers de logements, tandis qu'à Lagos, l'occupation informelle des zones inondables par les plus pauvres accroît la vulnérabilité urbaine. Derrière ces catastrophes se cache une double inégalité : climatique d'abord, parce que les plus exposés sont les moins responsables ; historique ensuite, parce que ces vulnérabilités héritent du "colonialisme vert" (Bumpus & Liverman, 2011) un modèle d'exploitation des ressources au profit d'intérêts extérieurs, qui continue d'imposer ses logiques aux territoires africains.

La pression sur **les écosystèmes et la biodiversité** s'intensifie. L'Afrique, longtemps considérée comme un continent "naturellement vert", connaît aujourd'hui une dégradation accélérée de ses milieux. La déforestation, l'extension urbaine, l'exploitation minière et le braconnage provoquent la disparition d'espèces endémiques et la fragmentation des habitats. Dans les périphéries de Ouagadougou ou d'Antananarivo, les savanes et forêts originelles reculent sous les bulldozers, transformées en lotissements ou carrières. Cette artificialisation des sols accroît la température des villes, amplifie les risques d'inondation et réduit leur capacité de résilience climatique.

Ces phénomènes sont exacerbés par **la croissance urbaine rapide** : d'ici 2050, la population urbaine africaine pourrait atteindre **1,4 milliard d'habitants (ONU, 2019)**. Cette expansion, concentrée dans les villes secondaires et les périphéries, exerce une pression considérable sur l'air, l'eau et les sols. Les politiques de planification, souvent élaborées "par le haut", privilégient les capitales et les grands projets au détriment des territoires intermédiaires, des quartiers informels et des communautés vulnérables. Les espaces verts disparaissent, les zones humides sont remblayées, les réseaux d'assainissement saturent, et la promesse d'un cadre de vie sain reste hors de portée pour la majorité des citoyens.

Dans ce contexte, la **gestion durable des ressources et l'économie circulaire** apparaissent comme des leviers stratégiques. Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), principal consommateur de matériaux et producteur de déchets, concentre ces contradictions. Les matériaux importés acier, ciment, hydrocarbures -pèsent sur les finances publiques et sur l'empreinte écologique, tandis que les gravats et déblais des chantiers sont rarement valorisés.

Promouvoir des filières locales, le réemploi des matériaux et la création de technosols issus des déchets de construction pour verdir la ville permettrait de réduire la pression sur les écosystèmes tout en favorisant une économie urbaine durable et créatrice d'emplois.

Les défis sont donc immenses, mais des initiatives locales montrent qu'il est possible de concilier développement urbain, préservation des milieux naturels et résilience face aux risques naturels. Le cas d'Aného, au sud du Togo, en est une illustration éclairante. Cette ville côtière historique, située entre lagune et océan, subit de plein fouet les effets conjugués de la pollution, de la déforestation et de l'érosion côtière. Dans la commune des Lacs 1, la qualité de l'eau se dégrade sous l'effet des rejets domestiques et industriels, compromettant la biodiversité aquatique et la santé publique. Les dépôts sauvages, les brûlages de déchets et la disparition des mangroves perturbent les équilibres écologiques, tandis que la montée du niveau de la mer menace les habitations et les sites patrimoniaux. Selon la Banque mondiale (2019), la dégradation côtière au Togo représente un coût annuel estimé à 213 millions USD, soit 4,4 % du PIB national -un chiffre qui traduit à lui seul l'urgence environnementale.

Pour y répondre, le **projet WACA (West Africa Coastal Areas)**, d'un montant global de **55,5 millions USD**, a été mis en œuvre à partir de 2018, avec un quart des bénéficiaires concentrés à Aného. Porté par la Banque mondiale, l'Union européenne, l'AFD et la **Fondation Aquereburu & Partners**, le projet combine actions techniques, restaurations écologiques et mobilisation communautaire. Les interventions comprennent la **reconstitution des berges**, la **plantation de mangroves**, la **reforestation des îles**, la **création de parcs ostréicoles** pour stimuler les activités économiques locales et l'instauration d'un **principe pollueur-payeur** pour réguler les pratiques industrielles.

La gouvernance, inclusive et multi-niveaux, associe le **Ministère de la Décentralisation**, le **Ministère de l'Environnement**, la **Commune des Lacs 1**, les ONG locales et les habitants eux-mêmes. L'Organisation pour la Coopération et le Tourisme (OCT) apporte un appui technique, tandis que la Fondation Aquereburu assure la coordination des actions locales et la sensibilisation. Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de co-construction : renforcer la résilience côtière tout en générant des bénéfices économiques durables. Les populations riveraines, notamment les pêcheurs et les femmes transformatrices de produits halieutiques, participent activement aux activités de restauration et de suivi.

Les résultats sont tangibles. L'érosion côtière a été **significativement réduite**, les berges stabilisées, et de **nouvelles activités économiques** se sont développées le long du littoral. Les initiatives d'agroforesterie et d'apiculture créent des revenus complémentaires, tout en favorisant la pollinisation et la revégétalisation des sols. Les actions de sensibilisation dans les écoles et associations locales ont permis une meilleure appropriation citoyenne de la protection de l'environnement.

L'expérience d'Aného montre qu'**une ville moyenne africaine** peut devenir un laboratoire de durabilité lorsqu'elle place la nature au cœur de son développement. Elle démontre aussi la valeur **du partenariat entre acteurs locaux, institutions nationales et bailleurs internationaux** pour faire émerger des solutions concrètes à la crise environnementale. Le défi reste de consolider ces dynamiques, de renforcer la gouvernance locale et d'assurer la continuité financière des programmes.

Plus largement, respirer nos écosystèmes, c'est apprendre à faire cohabiter la ville et la nature, la modernité et le vivant. C'est reconnaître que la transition écologique africaine ne repose pas uniquement sur des politiques de compensation ou des technologies importées, mais sur **une écologie de la proximité**, capable de restaurer les équilibres entre milieux, ressources et habitants. À travers ces initiatives, se dessine l'espoir d'une urbanité africaine sobre, propre et résiliente -une urbanité qui protège la vie pour mieux accueillir l'avenir.

3. Tisser nos communs : garantir eau, énergie, mobilité et éducation comme biens partagés, nourris de solidarités locales.

Garantir l'accès universel aux services de base : à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité, à la mobilité, à la santé et à l'éducation constitue le socle d'une dignité partagée et le moteur d'une transformation sociale inclusive. Or l'urbanisation africaine, en hausse d'environ **3,9 % par an** (Banque mondiale, 2025), exerce une pression croissante sur ces services essentiels et accentue les inégalités territoriales.

Dans le secteur de l'eau, **seuls 31 %** des habitants d'Afrique subsaharienne disposent d'une eau gérée en toute sécurité, contre **73 % au niveau mondial** (Totouom & Takam, 2024). Côté énergie, près de **567 millions de personnes en Afrique subsaharienne** vivaient encore sans électricité en 2021, soit plus de la moitié de la population régionale. L'écart reste profond entre villes et campagnes : environ **78 %** des citadins sont connectés, contre seulement **28 %** des habitants ruraux (Banque mondiale, 2020). Ces fractures limitent la qualité des soins, de l'apprentissage, de la production et l'accès à l'emploi.

Ces chiffres ne décrivent pas des secteurs séparés : ils révèlent leurs **interdépendances**. L'eau ne circule pas sans électricité ; l'école ne fonctionne pas sans sanitaires ni éclairage ; la santé dépend à la fois de la mobilité pour l'accès et de l'énergie pour les dispositifs médicaux. L'assainissement conditionne la qualité de tous les autres services. Autrement dit, la transformation urbaine dépend de la manière dont ces services s'articulent entre eux.

Dans les quartiers informels, l'ingéniosité des habitants pallie souvent l'absence d'offre publique : forages, branchements précaires, minibus, réseaux de solidarité. Mais ces solutions demeurent coûteuses, inéquitables et fragiles. À l'inverse, l'expérience de **Windhoek**, en Namibie, où 26 % de l'eau distribuée provient du recyclage (Banque mondiale, 2023), montre qu'une innovation technique peut sécuriser un service à condition d'être pensée dans un ensemble cohérent : assainissement, énergie, tarification soutenable, planification urbaine. L'efficacité naît de la composition des services, non de leur juxtaposition.

La mobilité urbaine incarne cette logique d'interconnexion. À Casablanca, l'urbanisation rapide a produit une ville fragmentée, aux densités et aux capacités inégales. La mise en service du tramway (2012) et des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) a fait bien plus que déplacer des personnes : elle a recousu des territoires disjoints, donné un meilleur accès aux opportunités économiques, réactivé des centralités et donné cohérence à des axes jusque-là dispersés. Mais la couture urbaine reste incomplète si elle ne s'accompagne pas des autres services essentiels.

Un corridor de transport transforme durablement les usages lorsqu'il relie directement les écoles, les centres de santé, les marchés, et qu'il s'appuie sur **des espaces publics accueillants** : trottoirs continus et ombragés, traversées sécurisées, éclairage fiable, points d'eau et mobilier d'attente dignes. La mobilité devient alors une porte d'entrée vers l'eau, l'énergie, l'éducation et la santé –et non une politique isolée.

Le **CESE Maroc (2021)** rappelle que Casablanca reste la ville la plus polluée du pays. Réduire les émissions du trafic ne dépend pas uniquement des infrastructures, mais d'une reconfiguration des espaces publics : rendre la marche praticable et agréable, verdifier et ombrager les parcours, apaiser les vitesses, renforcer l'intermodalité. À **Marrakech**, l'introduction de bus électriques s'est accompagnée de trottoirs élargis, de traversées piétonnes et d'aménagements accessibles, démontrant que la mobilité peut être un vecteur de santé publique et de justice sociale lorsque le confort et la sécurité des déplacements sont pensés comme des droits.

Dans de nombreuses métropoles africaines, la voiture demeure un marqueur de réussite, tandis que les transports collectifs souffrent encore d'une image de contrainte. Tant que la fréquence, la fiabilité, le confort et la sécurité ne seront pas garantis, l'adhésion des usagers restera partielle. À Dakar, les ménages modestes consacrent jusqu'à **17 % de leurs revenus aux déplacements** (SSATP, 2022). Rendre la mobilité abordable et digne, c'est ouvrir l'accès à l'école, au soin, à l'emploi –et, par ricochet, améliorer la santé publique et la qualité de l'air.

In fine, le lieu où ces interdépendances se croisent, c'est **l'espace public**. La ségrégation socio-spatiale produit aujourd'hui un double enclavement : des quartiers précaires privés d'eau, d'électricité et d'assainissement, et des enclaves sécurisées (résidences fermées, centres commerciaux) qui privatisent la rencontre. Entre les deux, peu d'espaces réellement partagés.

Requalifier trottoirs, places, parcs de proximité et pôles d'échange comme infrastructures sociales, dotées de fontaines, sanitaires, éclairage, végétation d'ombre, gestion des déchets et mobilier accueillant, c'est abaisser le coût d'usage de la ville, renforcer la sécurité ressentie et tisser les chaînons marche-transport-services. À Casablanca comme à Marrakech, la réussite d'un tramway se mesurera autant à la qualité de ses abords qu'au nombre de kilomètres exploités.

De la donnée brute à la politique publique, le chemin est clair : il faut passer de l'empilement de projets à leur orchestration. Cela suppose des calendriers d'investissement synchronisés (eau, énergie, mobilité, équipements), des objectifs communs (accès, continuité, coût, sécurité, qualité de l'air), et une gouvernance partagée qui associe l'expertise technique aux solidarités locales associations, coopératives, femmes, jeunes –pour garantir l'appropriation et la continuité des services.

C'est à cette condition que les villes africaines pourront faire de l'eau, de l'énergie, de la mobilité, de la santé et de l'éducation de véritables biens communs : des services pensés ensemble, déployés avec les habitants, et ancrés dans des espaces publics vivants où se joue, au quotidien, la promesse d'égalité urbaine.

4. Faire résonner la cité : Ouvrir des espaces de parole et de participation qui portent les voix multiples de nos cultures et de nos jeunessees.

Dans de nombreuses villes africaines façonnées par une urbanisation rapide et souvent informelle, le premier problème tient à l'absence d'un véritable droit effectif à l'information et à la participation. Lorsque l'accès aux données publiques (budgets, plans d'urbanisme, procédures foncières, modalités d'accès aux services) reste centralisé, opaque et difficilement accessible, la planification glisse hors du réel vécu.

Les populations qui composent la majorité des citoyens (habitants des quartiers informels et périphériques, femmes, jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap) se retrouvent de fait tenues à distance des décisions qui impactent leur quotidien. Les dispositifs existent parfois, mais sous forme de consultations formelles sans suites substantielles ; cette mise à l'écart alimente la défiance, fragilise la redevabilité des élus et éloigne les politiques publiques des besoins, au détriment d'un développement inclusif et durable.

L'explication tient à une double déconnexion. D'un côté, **une gouvernance descendante**, planifiée à distance, peine à intégrer la diversité des réalités locales et se heurte à une fragmentation institutionnelle qui entrave la coordination. De l'autre, **un décalage entre droits proclamés et pouvoirs réellement transférés** : la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance promeut la transparence, l'accès à l'information, la liberté de la presse et la participation, mais ces engagements se heurtent à des pratiques inégales.

Le cadre sénégalais rappelle ce que pourrait être une traduction juridique plus robuste : l'article 102 de la Constitution inscrit les collectivités territoriales comme cadre de la participation citoyenne et le Code général des collectivités territoriales consacre une section dédiée à cette participation - une préfiguration de droit à l'initiative citoyenne qui reste toutefois à faire vivre partout avec des moyens, des compétences et des processus clairs.

Les chiffres, eux, éclairent la marge de progrès et la faisabilité. Les budgets participatifs, lorsqu'ils sont déployés, mobilisent des montants modestes de l'ordre de 5 à 10 euros par habitant dans certaines villes européennes pour des bénéfices disproportionnés en transparence, efficacité et acceptabilité sociale.

Sur le continent, les travaux de Mamadou Bachir Kanouté montrent qu'au tournant des années 2000, les dépenses des collectivités locales ne représentaient **pas plus de 3,5 % des budgets publics**, indice d'une « mise en commun » encore limitée ; pourtant, **dès 2011, plus de 100 collectivités africaines** avaient déjà adopté des démarches de budget participatif, signalant un mouvement de fond malgré des moyens contraints.

Ce différentiel entre coût modéré et gains en confiance publique plaide pour une montée en puissance des outils de participation, à condition d'articuler ces démarches avec une information accessible et des effets concrets sur l'allocation des ressources.

Dans la ville vécue, la rue concentre les contradictions et les solutions. Espace d'économie informelle et de circulation, elle cristallise les conflits d'usages entre activités de survie et fonctions de mobilité, comme le souligne Jean-Fabien Steck en décrivant la « rue africaine, territoire de l'informel ». Plutôt que de s'en tenir à une régulation punitive, les autorités locales ont intérêt à jouer un rôle de médiation : identifier des personnalités-clefs, co-construire des règles d'usage, s'appuyer sur ces réseaux pour diffuser rapidement l'information en cas de crise sanitaire ou sécuritaire, capter les signaux faibles de l'opinion. La rue est aussi un espace politique : manifestations, cortèges, parfois émeutes et répression, elle devient une scène de revendication là où les canaux institutionnels échouent à faire place aux voix citoyennes. Reconnaître cette centralité, c'est accepter que la participation ne se résume pas aux salles de réunion : elle se joue dans les lieux de passage, au plus près des pratiques.

Le numérique ouvre, en parallèle, des chemins nouveaux mais inégaux. Les plateformes d'e-gouvernance et les réseaux sociaux peuvent compléter à **coût modéré** les mécanismes traditionnels, à condition de ne pas substituer une fracture à une autre. Là où la connectivité manque, radios communautaires, affichage public, portes-à-portes et conseils de quartier restent des relais décisifs. Dakar en offre des illustrations concrètes : **14 conseils de quartier** ont été officiellement reconnus à Grand Dakar pour identifier problèmes et projets, tandis que la radio **Manoore FM** a structuré une forte interaction avec ses auditeurs, plaçant les habitants au cœur de la participation éditoriale. Dans le même esprit, des budgets participatifs à **Batcham** (Cameroun), Matam (Sénégal) ou **Bobo-Dioulasso** (Burkina Faso), souvent soutenus par ONU-Habitat, montrent comment des moyens modestes, lorsqu'ils sont proches des usages, peuvent transformer la gouvernance locale : l'information cesse d'être un périmètre réservé, la reddition de comptes devient praticable, et les habitants passent du statut de bénéficiaires à celui de co-bâtitseurs.

Cette dynamique prend une forme structurée au Maroc, où la participation est devenue un principe de gouvernance depuis la Constitution de 2011. La **loi n°113-14 (2015)** a institué le **Plan d'Action Communal (PAC)**, horizon de six ans, fondé sur un diagnostic participatif, l'identification des priorités et la concertation des parties prenantes. À **Berkane**, le PAC 2016-2021 a servi de cadre de gouvernance partagée pour renforcer transparence, efficacité et légitimité des choix.

La méthode, ici, compte autant que les résultats : le conseil communal, les services déconcentrés de l'État, des associations locales (coopératives agricoles, collectifs de femmes, organisations de jeunes) et des experts mandatés par la DGCT ont animé ateliers de quartier et consultations publiques ; le financement a combiné budget communal, transferts de l'État, contributions de la région de l'Oriental et partenariats de bailleurs ; la mise en œuvre a priorisé des besoins touchant la vie quotidienne assainissement, éclairage public, réhabilitation d'équipements sportifs, appui à l'économie agricole et aux associations socio-éducatives.

Les effets observés **renforcement de la confiance** via des espaces de dialogue, **meilleure adéquation** entre priorités exprimées et projets financés (centres socio-éducatifs pour jeunes et femmes), **émergence d'une culture participative** s'accompagnent de limites : mobilisation hétérogène selon les quartiers, inégalités d'accès à l'information, retards liés à des contraintes financières et techniques. Mais l'enseignement principal demeure : le PAC n'est pas un document, c'est un **dispositif** qui territorialise les politiques, crédibilise l'action publique et installe des routines de concertation, tout en rappelant la nécessité d'un accompagnement institutionnel et socio-culturel continu.

De ce faisceau d'éléments se dégage une série d'enjeux opérationnels pour réduire la tension entre promesse citoyenne et réalité d'un **habitat digne et sécurisé**. D'abord, **garantir l'accès effectif à l'information** sous des formes accessibles (radio, affichage, médiation de rue, plateformes numériques là où c'est pertinent), car sans information, pas de capacité à exiger des services, sécuriser des terres ou contester des arbitrages. Ensuite, **donner suite** : l'outil participatif n'a de sens que relié à des lignes budgétaires, des délais, des critères de priorisation compris, et une reddition de comptes à intervalles réguliers. Puis, **mailler les espaces de participation** aux lieux de vie -écoles, centres de santé, marchés, gares et aux **espaces publics** qui structurent les mobilités quotidiennes, afin que la parole citoyenne accompagne les projets d'eau, d'assainissement, d'énergie ou de transport au moment où ils se décident et se construisent.

Enfin, soutenir les médiations locales (conseils de quartier, radios, collectifs) et outiller les communes (suivi-évaluation, financement diversifié, compétences), car la participation ne coûte pas tant qu'elle rapporte en confiance, en efficacité et en acceptabilité.

Ainsi se referme la boucle entre données, problèmes et chemin de solution : des coûts modestes pour les budgets participatifs au nombre croissant de collectivités engagées ; des cadres juridiques qui existent mais demandent traduction en pouvoir et ressources ; des espaces de rue qui, de foyers de conflits, peuvent devenir infrastructures démocratiques ; des outils de planification comme le PAC qui, lorsqu'ils s'adossent à un diagnostic partagé et à une programmation budgétaire lisible, connectent décisions et vies quotidiennes. Faire résonner la cité, c'est alors moins créer de nouveaux dispositifs que rendre audibles les voix déjà là, les relier aux arbitrages et inscrire cette résonance dans la durée condition pour que la ville protège, reconnaisse et élargisse les droits, à commencer par celui d'habiter dignement.

5. Bâtir la confiance communautaire : Sécuriser les espaces et renforcer la cohésion en s'appuyant sur nos liens sociaux et nos pratiques de solidarité.

Selon **ONU-Habitat**, une ville sûre ne se limite pas à l'ordre public : elle combine **prévention, qualité des espaces publics et accès équitable aux services essentiels** (inspiré des programmes *Safer Cities*). Autrement dit, la sécurité urbaine relève d'une sécurité humaine qui protège la dignité et la continuité des parcours de vie (se déplacer, apprendre, se soigner, travailler) en conjuguant **dimensions physique, alimentaire, sanitaire, psychologique, environnementale et numérique**. Une cité est vraiment sûre lorsqu'elle **libère** l'action de ses habitants et nourrit la confiance, plutôt que lorsqu'elle se contente de contenir les risques. Cette confiance s'érode lorsque s'agrègent des vulnérabilités qui se renforcent mutuellement. Pour plus de clarté, elles se lisent comme un **système de risques** :

- **Criminalité et violences** : **13 homicides/100 000** en Afrique (contre 6/100 000 au niveau mondial, UNODC 2023); > 35/100 000 en Afrique du Sud
- **Terrorisme et instabilité** : le **Sahel** concentre > 50 % des décès liés au terrorisme (Global Terrorism Index 2024) ;
- **Santé mentale** : **11,2 suicides/100 000** en moyenne en Afrique subsaharienne (OMS) ;
- Insécurité alimentaire : 57,9 % d'Africains en insécurité modérée ou sévère en 2022 (~278 M de personnes, FAO) ; en périphérie urbaine, l'alimentation peut absorber jusqu'à 60 % du revenu des ménages pauvres ;
- **Climat et catastrophes** : > **110 M** de personnes affectées en 2022 (~60 % du total mondial, EM-DAT/CRED-UNDRR) ; en 2023, ≥ 64 catastrophes majeures, > 20 000 décès, 12,7 M de personnes touchées ;
- **Risques émergents** : montée de la **cybercriminalité urbaine**, fragilité des **services publics numériques, privatisation** croissante de la sécurité.

Ces faits éclairent quatre **déficits** qui minent la confiance : une relation **distendue** entre institutions et habitants ; des **infrastructures** insuffisamment sûres (éclairage, transports, espaces collectifs) ; une **coordination** lacunaire face aux crises imbriquées ; des moyens trop limités qui nourrissent la corruption et délégitiment l'action publique. Or la décennie 2030 annonce des menaces **hybrides** que des réponses purement réactives ne suffiront pas à contenir.

Aller vers un **habitat digne et sécurisé** implique donc d'orchestrer trois mouvements. Le premier, préventif et participatif, installe une présence publique de proximité : **police de quartier et médiateurs urbains pour un dialogue continu** ; **veille citoyenne et budgets participatifs** pour prioriser localement les leviers de sûreté (éclairage, cheminements, lieux de sociabilité) ; initiatives sociales et culturelles qui réinvestissent l'espace public et désamorcent les tensions.

Le deuxième, **urbain et sensible au design**, sécurise les parcours : **éclairage généralisé, espaces collectifs** lisibles (parcs, aires de jeux), **transports fiables**, anticipation des risques climatiques et naturels (zones inondables, déchets, infrastructures résilientes), appuyées par **cartographie participative et applications de signalement** pour piloter entretien, propreté et sûreté.

Le troisième, **institutionnel et coopératif**, renforce les capacités : **formation/réforme** des forces de sécurité pour en faire **des garants de protection, centres de coordination** urbaine pour les crises multi-risques, coopérations inter-villes pour mutualiser les bonnes pratiques.

La portée de cette orchestration se lit dans la trajectoire d'une ville intermédiaire comme Kalemie (Tanganyika, RDC). Ville lacustre sous forte pression démographique liée aux déplacements de conflits, elle compte :

- **Plus de 30 %** de ménages **déplacés ou retournés**, majoritairement en zones précaires.
- Les **services de base** sont déficitaires : **70 %** des habitants mettent **plus de 30 minutes** pour rejoindre un **centre de santé** ;
- **40 %** dépendent d'une **eau de rivière ou de puits non protégés**.
- **72 %** des ménages se sentent en danger pour se rendre aux champs ;
- **16 %** ont subi des **violences basées sur le genre**.

La réponse n'a pas été un plan sécuritaire isolé, mais une **progression conjointe** : entraide entre ménages, **forums de réconciliation interethnique, sécurisation communautaire des points d'eau** ; appui du HCR et de l'Institut national de la statistique pour introduire la sécurité humaine -cohésion sociale, lutte contre les VBG, amélioration progressive d'infrastructures (réhabilitation de routes de desserte agricole, réouverture de marchés, meilleur accès aux soins) ; gouvernance facilitée par les autorités locales et des OSC (Croix-Rouge, Panzi, Vision Mondiale), avec l'implication de **femmes** et de **jeunes**.

Trois ans plus tard, **76 %** des ménages estiment que la cohésion communautaire s'est améliorée. Les fragilités demeurent **-77 %** vivent avec moins de 100 \$ / mois, 45 % jugent leur situation économique **détériorée**, 80 % dépendent du bois au prix d'une déforestation accrue – mais la leçon est nette : la confiance se construit lorsque sécurité, services de base et inclusion sociale avancent de concert.

Ailleurs, des pratiques de proximité confirment cette logique. Les jardins communautaires et **pédagogiques à Pikine** (Sénégal) et à Koudougou (Burkina Faso), comme les nombreux jardins collectifs observés autour de **Durban** (Afrique du Sud), améliorent la sécurité alimentaire, tissent du lien social et créent des îlots de fraîcheur face aux vagues de chaleur. De leur côté, les budgets participatifs allouent, avec les habitants, des ressources à des priorités concrètes **éclairage public, voirie, fontaines d'eau, terrains de sport**. À Dondo (Mozambique), ce dialogue permanent a contribué à **améliorer la sécurité** ressentie en renforçant la confiance mutuelle et la réactivité des autorités.

En définitive, bâtir la confiance communautaire ne revient pas à superposer une couche sécuritaire aux autres politiques ; c'est **accorder** des réponses qui se parlent : une présence publique qui protège, des espaces qui accueillent, des services qui tiennent, des voisins qui coopèrent. Là se joue la bascule : la ville cesse de répondre à la peur pour **créer** de la liberté-circuler, apprendre, travailler, prendre soin de soi et reconnaître, dans la solidarité ordinaire, la première infrastructure d'un avenir partagé.

Vers une pensée critique de l'urbanité africaine

Au fil de ces cinq dimensions systémiques, les villes africaines se révèlent non seulement comme des espaces d'habitats, mais comme des organismes vivants traversés de tensions, de solidarités et de potentialités. L'urbanité citoyenne, telle qu'explorée ici, ne relève pas d'une simple addition de politiques sectorielles : elle s'affirme comme un système de relations où se tissent continuités et fragilités, appartenances et aspirations. Habiter, respirer, tisser, faire résonner, bâtir ces cinq verbes traduisent autant d'actes de cohabitation et de production du commun, par lesquels la ville devient œuvre collective plutôt qu'objet d'aménagement.

Ces analyses ont montré combien les défis urbains africains ne se laissent pas enfermer dans des approches fragmentées. Les logiques foncières, écologiques, infrastructurelles, civiques et sécuritaires forment un tout indissociable dont la cohérence conditionne la durabilité et la justice urbaine. De cette interdépendance naît la conviction que la transformation des villes africaines ne pourra advenir qu'en replaçant les habitants, et en particulier les jeunes générations, au centre de la fabrique urbaine, non comme bénéficiaires, mais comme auteurs.

C'est à cette interrogation que répond la réflexion qui suit. Déplacer le regard, c'est franchir un seuil épistémique : passer de la ville gérée à la ville pensée, de l'espace administré à l'espace habité comme lieu de sens et de pluralité. En interrogeant les fondements conceptuels du droit à la ville et les propositions émergentes de l'Afrotopos, la partie suivante propose d'ouvrir la pensée urbaine africaine à de nouveaux futuribles des perspectives capables de conjuguer inclusion, imagination et émancipation.



INITIATIVES AFRICAINES INSPIRANTES.

**Panorama d'initiatives inspirantes
ayant nourri ce manifeste.**

INTERVIEW



Flammes Durables, Terres Propres - La Reine Écolo



Porteuse : Natacha Douho, entrepreneure sociale à Abidjan (équipe jeune et majoritairement féminine).

Problème ciblé : déforestation, précarité énergétique, mauvaise gestion des déchets agricoles.

Solution & activités : modèle circulaire qui transforme cabosses de cacao, noix de coco, épis de maïs, coques d'arachide... en briquettes de charbon écolo, charbon actif et biochar. Chaîne locale inclusive : formation de jeunes et de femmes à la collecte, au pré-tri, au séchage et à la transformation.

Publics touchés : ménages urbains et périurbains (énergie de cuisson propre), jeunes et femmes (emplois/compétences).

Résultats (extraits) :

- +60 t de déchets transformés ; source d'énergie propre (cuisson) ; baisse de la pression sur les forêts.
- Réduction estimée : $-99 \text{ kgCO}_2\text{e} / 5 \text{ kg}$ de déchets valorisés.
- Impact net année 1 : $-16 \text{ ktCO}_2\text{e}$; année 5 : $-178 \text{ ktCO}_2\text{e}$ (projection donnée).
- 6 emplois directs et 20+ indirects.
- Modèle : production maîtrisée, approvisionnement local sans gaspillage, montée en compétences communautaires.
- Ce qui fait la différence : une chaîne duale environnement-sociale, duplicable, qui crée valeur locale et autonomie énergétique.
- Défis & suites : montée en échelle (capacité), standardisation qualité des briquettes, ancrage de la demande.

"Chaque déchet agricole que nous valorisons est une brique de plus pour bâtir une ville plus propre, plus juste, et plus résiliente." - Natacha Douho

INTERVIEW



Moi Jeu Tri



Porteur : Edem d'Almeida (AGR). Née au Togo, présente aussi en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en France.

Problème ciblé : gestion durable des déchets, faible culture du tri, besoin d'insertion des jeunes.

Solution & activités (2025) : 6 programmes d'éducation, sensibilisation, formation et insertion autour : tri/valorisation, autonomisation des jeunes, entrepreneuriat collectif, énergies renouvelables, protection des écosystèmes aquatiques, structuration d'une filière DEEE solaires. Déploiement d'équipements (bacs), interventions en milieux scolaires et accompagnement de communes.

Publics touchés : élèves, familles, femmes, jeunes en insertion ; collectivités locales.

Résultats :

- 300 écoles,
- 14 communes, 1 690+ bacs de tri,
- 70+ partenaires,
- 240 000+ bénéficiaires.

Modèle : l'élève comme vecteur de changement vers sa famille/son quartier ; articulation école commune acteurs privés. Ce qui fait la différence : première démarche panafricaine structurée par l'école pour transformer les territoires via l'économie circulaire.

Défis & suites : pérennité des filières (aval du tri), logistique de collecte, extension des modules (énergies, DEEE).

"Nous sommes un pôle d'expertises au service de la transformation écologique des territoires, en plaçant enfants et femmes au cœur de l'innovation." -Khouredia Niane

INTERVIEW

Paix Verte - L'environnement au service du vivre - ensemble



Porteur : Abdoul Aziz Ag Mohamed, réfugié malien, président des jeunes du camp de M'Berra (Mauritanie).

Problème ciblé : pression démographique + climat ⇒ dégradation de l'environnement et tensions sociales.

Solution & activités : mobilisations de **jeunes et femmes réfugiés** pour reboisement, nettoyages collectifs, **valorisation de bouses en énergie propre**. L'écologie comme **langage commun** de paix.

Partenaires cités : SOS DESERT, HCR (synergies).

Résultats : **200+ volontaires, 5 ha reboisés**, amélioration du cadre de vie (espaces verts), retissage des liens entre communautés.

Modèle : actions simples, visibles, codécidées sur place ; apprentissages collectifs → cohésion.

Ce qui fait la différence : écologie **réconciliatrice** : chaque arbre planté est un acte de médiation.

Défis & suites : sécuriser l'eau et les plants, passage d'actions ponctuelles à un entretien régulier, structuration micro-économique de l'énergie issue des bouses.

"Planter un arbre, c'est semer la paix pour demain. La nature est notre terrain commun." - A. A. Ag Mohamed

INTERVIEW



Vigilance Sociale - Réseaux citoyens de solidarité



Porteur : Association provinciale, associations intervenantes dans les volets de protection sociale (personnes âgées, femmes, enfants, précaires...). **E. Vigilance sociale** est menée dans le cadre de L'Initiative Nationale pour le Développement Humain(INDH)

Problème ciblé : fragmentation des accompagnements pour publics vulnérables (femmes victimes, enfants abandonnés, aînés, jeunes NEET, santé mentale).

Solution & activités : chaîne d'action citoyenne de l'accueil à l'inclusion, en coordonnant des pôles juridique, médical et social ; chaque bénéficiaire **co-construit son projet de vie**.

Publics touchés : femmes, enfants, personnes âgées, jeunes NEET, personnes avec troubles mentaux.

Résultats : prises en charge multiformes, réinsertion sociale, montée en confiance des bénévoles et des réseaux de quartier.

Modèle : maillage de proximité + gouvernance horizontale ; logique de **guichet mobile** qui oriente vers les bons acteurs.

Ce qui fait la différence : passer du "traitement de cas" à un **écosystème d'entraide** ; la vigilance devient un bien commun.

Défis & suites : stabiliser les ressources (humaines/financières), capitaliser les protocoles inter-acteurs, essayer.

"Agir ensemble transforme la vie des bénéficiaires... et celle des citoyens engagés." - Coordinatrice

INTERVIEW



Mèn Naa Ko - Espaces jeunes pour le pouvoir d'agir



Porteur : Polaris Association (Dakar) ; collectif d'animateurs et jeunes leaders (Cambérène, Yoff, Khombole, Mékhé, Golf Sud, Thiaroye).

Problème ciblé : défiance envers les institutions et marginalisation des jeunes dans la décision locale.

Solution & activités : **Espaces Jeunes** hybrides (formation civique/numérique, dialogue jeunes-élus, projets communautaires co-construits). Parcours **leadership, plaidoyer, innovation sociale**.

Résultats : **2 000+ jeunes formés** (depuis 2024), projets concrets (déchets, inclusion numérique, égalité de genre), **reconnaissance par les municipalités**.

Modèle : approche intégrée **éducation – participation – innovation**, ancrée dans la commune et **maillée** en réseau national.

Ce qui fait la différence : des espaces **peu coûteux** qui deviennent des **laboratoires de citoyenneté**.

Défis & suites : pérennité des lieux, formalisation des partenariats communaux, suivi-évaluation des impacts.

"On sait maintenant qu'on peut transformer notre quartier avec nos idées." -Libasse, 23 ans

INTERVIEW



Sauvons le refuge - Redonner un toit aux femmes brisées



Porteur : Association **Stop au Chat Noir** (Côte d'Ivoire), collectif approféministe fondé en 2019.

Problème ciblé : manque de lieux **sécurisés** pour les femmes victimes de violences ; fragilité financière du refuge.

Solution & activités : campagne **"Sauvons le refuge"** (cocktail caritatif, dons en ligne, mobilisation réseaux sociaux), hébergement d'urgence, ateliers créatifs et **formations pour la réinsertion**, plaidoyer communautaire.

Résultats : **60+ femmes et enfants hébergés**, centaines de personnes sensibilisées chaque mois ; un lieu de reconstruction psychologique et économique.

Modèle : articulation **hébergement – capacitation – plaidoyer**, porté par de **jeunes femmes** de quartiers populaires.

Ce qui fait la différence : le refuge comme **espace de dignité** et de **revenus** (compétences métiers) pas uniquement un toit.

Défis & suites : sécurisation pluriannuelle des financements, professionnalisation de l'accompagnement, duplication dans d'autres zones vulnérables.

"Avant, je dormais dans la rue. Aujourd'hui, je couds, je ris, je rêve à nouveau." -Awa, bénéficiaire

INTERVIEW



The Okwelians s'engage pour les villes – O'Cities



Porteur : Fondé en février 2020 et présidé par Jacques Jonathan Nyemb, The Okwelians est un Think Do Tank qui rassemble une communauté de plus de 3 200 Camerounaises et Camerounais répartis sur quatre continents et désireux de promouvoir une culture de l'innovation sociale au service de la transformation durable du Cameroun.

Problème ciblé : Face à la faible participation citoyenne, à la fragmentation des acteurs locaux et aux défis de gouvernance urbaine, l'initiative vise à renforcer les capacités des communes et à promouvoir une gouvernance locale inclusive et durable..

Solution & activités :

- Appui à la promotion et à la planification territoriale ainsi qu'à la mobilisation des ressources.
- Promotion du développement économique local à travers des villes « vivables » dans le cadre du Livre Vert du « The Okwelians Summit » organisé à Yaoundé en mars 2025.

Résultats

- Intégration en tant que représentant de la Société civile, du Comité Interministériel des services locaux, présidé par le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local.
- Accompagnement à la création de l'Agence d'Urbanisme Bureau d'Étude Commune de Foumban (AUBECF), première agence d'urbanisme locale dans le Noun.

« Il faut mobiliser les acteurs pour transformer le système productif camerounais. Nos villes doivent devenir des laboratoires d'innovation, d'inclusion et de durabilité » - Maître Jacques-Jonathan Nyemb, président et co-fondateur de The Okwelians



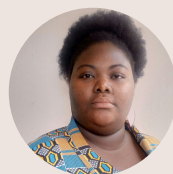
CHAPITRE 2 - DES VILLES AFRICAINES COMME COMMUN.

**Changer de regard, refonder la
critique urbaine par l'Afrotopos.**

II. DES VILLES AFRICAINES COMME COMMUN.

Changer de regard, refonder la critique urbaine par l'Afrotopos.

*Christelle Gbado,
Doctorante en Urbanisme
Médiations – Sciences des lieux, sciences des liens
Sorbonne université*



La pensée critique de l'urbanité renait aujourd'hui d'un paradoxe alarmant : face à l'urgence de certains défis contemporains tels que les crises environnementales, économiques, sociales... qui se manifestent dans un contexte de « grandes incertitudes » (Berthelot, 2004), les villes appellent urgemment à des solutions. Cette polycrise urbaine et sociétale (Morin & Kern, 1993) combine temporalités et spatialités multiples : évènements rapides – pandémies, guerres, crises financières – se conjuguent à des processus lents – réchauffement climatique, épuisement des ressources, reculs démocratiques. Face à cette injonction de résoudre rapidement des problèmes immenses, les acteurs des villes cherchent à maîtriser et contrôler les aléas par des solutions et des développements technocrates, mais peuvent manquer de profondeur parce que négligeant parfois la complexité des problématiques urbaines, la richesse des connaissances sur les villes et leurs relations au social ; ou parce qu'effaçant les contributions potentielles des individus (Blanc, Depeau, & Tallec, 2020).

Se posent alors des questions fondamentales sur le rapport entre individus et systèmes sociaux – espaces, groupes, communautés, des processus par lesquels s'établit la place des acteurs sociaux au sein de ces configurations sociospatiales, et des modalités relationnelles qui en découlent.

Face à ces paradoxes, l'objectif ou l'apport de la critique urbaine est triple.

D'une part elle s'exerce à (re)définir les postures épistémologiques et analytiques elles-mêmes.

Cela passe par la prise de distance critique et le recours à de nouveaux cadres méthodologiques qui permettent d'interpeller la stabilité d'un fait ou d'un phénomène social sur la longue durée. La critique urbaine révèle ainsi les dysfonctionnements politiques, dévoile les écarts entre idéal et réel et permet d'éviter les compréhensions totalisantes qui tendent souvent à dévitaliser les objets d'étude.

Son héritage marxiste et celui de l'École de Francfort conduisent aussi la critique urbaine à se positionner comme une relecture des rapports de pouvoir et un « art de ne pas être totalement gouverné » (Blanc, Depeau, & Tallec, 2020). Elle propose d'analyser et dénoncer les formes de production de l'espace et les ségrégations sociales de même que les modes de diffusion du pouvoir, les formes de résistances ou d'appropriations habitantes, l'étude des groupes dominés habitants des favelas, migrants, expulsés..., les ressorts des processus de domination urbaine, l'intersectionnalité... la critique urbaine affirme ainsi son engagement à dépasser les frontières académiques pour intervenir dans la pratique opérationnelle ou dans l'espace public.

Ces dernières années ont également vu les théories critiques urbaines s'orienter vers un paradigme plus relationnel, s'illustrant comme un espace de revalorisation de l'action des individus et des groupes sociaux dans leur relation à la ville. Cette orientation se traduit par le réinvestissement des notions d'agentivité (Jézégou, 2022) pour équilibrer le rôle de l'ensemble des acteurs ou encore de la notion de capabilité (Sen, 1999; Naussbaum, 2011) qui croise les possibilités et les capacités des acteurs urbains. Ce faisant la critique urbaine permet de mobiliser la construction de trajectoires personnelles et collectives plutôt que de raisonner uniquement en termes d'égalités ou d'inégalités sociospatiales (Blanc, Depeau, & Tallec, 2020).

L'inclusivité, valeur fondamentale et moteur de renouvellement de la pensée urbaine critique depuis les années 1990, illustre cet objectif.

L'inclusion – et l'exclusion – relèvent de la logique interne et reproductive des systèmes sociaux eux-mêmes et appellent une lecture multiniveau des mécanismes de pouvoir et de structuration sociale. Au niveau structurel apparaît la question de saisir comment s'élaborent, implicitement ou explicitement, les frontières et les clivages sociaux – leurs critères de définition, leur mode de légitimation et leurs effets de différenciation. Le niveau interactionnel révèle comment ces démarcations se matérialisent dans les pratiques quotidiennes, les échanges sociaux et les formes de socialisation. Enfin, la dimension symbolique éclaire la construction des représentations de l'appartenance légitime, des identités collectives et des systèmes de valeurs qui orientent la reconnaissance sociale.

Gardou (2012) définit la société inclusive comme celle qui « *autorise chacun à apporter sa contribution à la vie sociale [par] toute une gamme d'accommodements, et de modalités de suppléance pour garantir l'accessibilité des dispositifs, ressources et services collectifs* ».

Cette définition trouve son prolongement dans sa vision d'une société « qui module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un "chez-soi pour tous" ». La métaphore du chez-soi pour tous suggère un dépassement de la simple accessibilité technique vers une reconnaissance de la pluralité des modes d'être et d'appartenance. Cette inclusion authentique, pour Gardou, préserve « les besoins, désirs et destins singuliers » sans les « neutraliser » ni les « résorber dans le tout ». Il relève donc d'un nécessaire besoin de dialectique entre l'unité collective et la diversité individuelle.

Cependant, ce « *chez-soi pour tous* » ne serait que chimère s'il n'était assorti, dans tous les secteurs et tout au long de la vie, d'accompagnements, de réponses accompagnées, de médiations, de compensations, de modalités de suppléance ou de contournement, toute une gamme d'accommodements et de modalités de suppléance. 40

Cette définition achève d'ancrer la question de l'inclusion dans une quête holistique plutôt que dans une simple égalité formelle, reconnaissant la nécessité d'adaptations différenciées.

L'expression « ville inclusive » circule désormais dans les champs de l'urbanisme et des sciences politiques comme l'un des référents d'une urbanité plus équitable et plus vertueuse, oscillant entre concept théorique autonome et principe directeur de l'action publique. Mais si l'inclusion est devenue l'un des référents normatifs des politiques publiques contemporaines et une valeur éthique consensuelle (Bouquet & Jaeger, 2016), la vigilance demeure nécessaire face au risque de sa réduction à un simple slogan mobilisateur vidé de sa substance critique, ou face à son instrumentalisation comme outil de gestion technocratique et de légitimation politique.

De tels questionnements prennent une acuité particulière dans le contexte des villes africaines dont les spécificités urbaines, sociales et politiques appellent à repenser les modèles et les cadres de réflexion de l'inclusivité et de la critique urbaine au sens large. Ce renouvellement des paradigmes et des théories de la critique urbaine passe par l'embrassement d'une pluralité de paradigmes, l'intégration d'autres traditions culturelles – non occidentales notamment. Le mouvement de désoccidentalisation de la pensée critique, « critique de la critique », plus connue sous le nom de *Southern Turn* (Robinson, 2006), invite à reconsidérer l'épistémologique même des études et de la critique urbaines (Blanc, Depeau, & Tallec, 2020)

Partis du droit à la ville comme pionnier théorique et épistémologique de la critique urbain, nous pouvons en questionner les modalités d'application aux Suds en général, aux villes africaines en particulier, pour finalement nous tourner vers l'Afrotopos de Felwine Sarr comme horizon théorique susceptible de réconcilier pensée urbaine critique et savoirs situés.

Le droit à la ville, un référent canonique de la critique urbaine

Historiquement la critique urbaine est associée au droit à la ville qui fut véritablement l'un des pionniers de l'exercice, cherchant à mettre en lumière des modes de production et de reproduction des inégalités sociospatiales. En montrant que la ville ne peut – ne doit – être réduite à une catégorie d'espace, mais doit être comprise comme l'expression de rapports sociaux et d'une volonté collective, l'œuvre de Henri Lefebvre et sa conceptualisation du droit à la ville ont esquissé certaines intuitions fondamentales qui ont offert aux sociétés savantes et militantes un premier espace critique de l'urbanité.

Industrialisation et urbanisme fonctionnaliste : l'aliénation urbaine selon Lefebvre

Critique radicale de la pensée et des pratiques urbanistiques du milieu du XXe siècle, Lefebvre fonde sa proposition du droit à la ville sur le constat d'une crise mondiale de la ville et d'un éclatement de la réalité urbaine (Lefebvre, 1972, p. 22).

Pour Lefebvre l'industrialisation provoque une rupture destructrice avec l'urbanité préexistante, « assaillant et ravageant la réalité urbaine préexistante » et allant jusqu'à « la détruire par la pratique et l'idéologie » (p. 30). L'urbanisation rapide qui découle de l'industrialisation selon Lefebvre participe également de ce délitement et l'espace constitue le cadre privilégié de ce délitement.

La production de l'espace est une dimension centrale de la pensée de Lefebvre. Pour lui, l'espace n'est pas une donnée objective, mais le produit, l'émanation d'une activité sociale (p. 270). En tant que tel, l'espace constitue donc un instrument intrinsèquement politique et idéologique (p. 187). Or l'industrialisation impose aux villes une rationalité économique – une logique de rentabilité et de productivité qui révèle selon l'analyse de Lefebvre, l'existence de « stratégies de classe » multiformes et complexes, à l'échelle urbaine, orchestrant la reproduction du capitalisme. Ces stratégies se structurent selon deux axes principaux. D'une part, la subordination de la ville à la logique industrielle et, d'autre part, la mise en œuvre de tactiques de ségrégation spatiale : ghettoïsation de la bourgeoisie, prolétariat regroupé en périphéries, hiérarchisation de l'espace urbain selon des rapports de force, contrôle de la reproduction des rapports sociaux, marchandisation de l'espace, centralisation décisionnelle, planification directive, orientation de la conscience sociale... (pp. 24; 99 -106; 146; 175; 198; 240; 261-262; 277-279)[1] Ces mécanismes ségrégatifs, qu'ils soient formels ou informels, programmés ou spontanés, fragmentent toujours la ville et participent à la décomposition de sa dimension collective (Costes, 2010).

L'espace capitaliste apparaît ainsi homogène mais disloqué, fragmenté. En d'autres termes, l'espace est mobilisé, quantifié, rendu homogène et échangeable comme une marchandise, perdant sa fonction sociologique de créativité et de spontanéité : la propriété du sol, autrefois féodale, devenue capitaliste, joue un rôle majeur dans cette dynamique (pp. 240-241; 261). De fait, en entrant dans cette économie politique, des éléments eau, air, lumière qui étaient autrefois abondants se raréfient et acquièrent eux aussi une valeur d'échange. En somme, le double processus industrialisation-urbanisation procède, selon Lefebvre, d'une destruction puis d'une récupération : après avoir disloqué la ville, il convertit les vestiges de la réalité urbaine préexistante en simples instruments de production intégrés à la rationalité capitaliste.

Lefebvre distingue clairement la ville, en tant qu'entité morphologique concrète, et l'urbain ou l'urbanité qui est une forme mentale et sociale (p.88), une réalité sociale composée de rapports, de simultanéité, du rassemblement et de la rencontre qui se construit par la pensée et qui n'est pas réductible cette urbanité à une morphologie matérielle seulement. Cette distinction révèle que l'entrée de l'espace dans l'économie politique constitue le cœur des problèmes urbains, car elle engendre une conflictualité fondamentale entre valeur d'usage la ville et la vie urbaine comme lieu de l'usage, des rencontres et de l'appropriation et valeur d'échange espaces achetables, vendables, consommation de produits, de lieux, etc. Cette confrontation entre réalité urbaine héritée et réalité industrielle révèle un conflit structurel où la seconde instrumentalise la première, réduisant la ville à un rouage de la planification économique, un dispositif matériel exclusivement conçu pour organiser la production et encadrer la vie quotidienne (p.83-84).

L'espace devient donc un lieu de paradoxes et de contradictions fondamentales : entre l'abondance potentielle et la rareté effective, entre la connaissance accumulée et les capacités de production d'espace d'une part, et la fragmentation et la raréfaction de l'espace aux fins de spéculation d'autre part; entre les flux, le mouvement et l'éphémère versus les fixités, les stabilités recherchées; entre la ville historique conçue comme œuvre, détruite par les logiques capitalistes qui ce faisant, détruisent leur propre condition de conservation, à savoir la ville comme centre de décision.

De là une perte du sens urbain au profit d'une logique consumériste dans la mesure où la conscience de la ville et de la réalité urbaine s'estompe chez les habitants en même temps que la société s'oriente idéologiquement et pratiquement vers la quotidienneté et la consommation. Le centre urbain lui-même devient un produit de consommation pour touristes et citoyens venus de la périphérie (p. 20). Le vide laissé par la destruction théorique et pratique de la ville est considérable et engendre divers problèmes administratifs et sociaux difficiles à résoudre.

Lefebvre identifiait les limites et les contradictions des approches savantes face à cette crise urbaine. Tant la philosophie que les sciences sociales échouaient à restituer la spécificité et la totalité de la ville : la première par ses abstractions spéculatives, les secondes par leurs logiques disciplinaires parcellaires ; toutes se contentant de modèles réducteurs ou d'idéologies déguisées. Lefebvre engage particulièrement la responsabilité de l'urbanisme moderne marqué par les doctrines fonctionnalistes dans le délitement de la ville (p. 48), car sous prétexte de rationaliser la ville, il légitime et organise selon lui la marchandisation de l'espace, l'éviction des classes populaires des quartiers centraux et l'homogénéisation des modes de vie, reproduisant les logiques ségrégatives qu'il devrait questionner (Morange & Spire, 2017; Schmid, 2012).

Lefebvre révèle ainsi les stratégies de pouvoir et les contradictions d'un capitalisme qui augmente la vulnérabilité des plus faibles. Sa critique radicale de l'industrialisation, du capitalisme et des stratégies d'urbanisme qui ont détruit la vie urbaine, provoqué la ségrégation et subordonné la ville à la logique de la production et de la consommation est un appel à d'autres référents de réflexion sur la ville. Face à ces forces destructrices de l'urbanité, Lefebvre rappelle que la ville et la réalité urbaine doivent retrouver leur valeur d'usage. En considérant la ville comme « une œuvre, à rapprocher de l'œuvre d'art, plutôt de qu'un simple produit matériel » (p.54), l'auteur rappelle que la production de la ville est toujours une production et une reproduction d'être humain, par des êtres humains façonnés par l'histoire c'est-à-dire « des gens et des groupes bien déterminés qui accomplissent cette œuvre dans des conditions historiques » et plaide pour en référer à cet idéal.

Il émerge donc du diagnostic lefebvrien l'impératif d'un renversement de perspective : l'urbanisation ne doit plus être uniquement une conséquence de l'industrialisation, mais elle doit en contenir le sens et la finalité, car le contraire — subordonner la vie urbaine à la croissance industrielle — reviendrait à faire perdre aux processus d'urbanisation et d'industrialisation leur sens véritable. Lefebvre propose l'élaboration transdisciplinaire d'une science de la ville dépassant les savoirs parcellaires pour lutter contre le caractère aliénant de la société urbaine (Costes, 2010). Et puisque l'espace perçu, qui est celui de l'usager et de son ressenti, entre en conflit avec l'espace conçu qui est celui des savants, et puisque l'espace vécu est le théâtre de ce conflit, c'est précisément sur cette dimension de l'espace que la notion de « droit à la ville » doit advenir face à la crise mondiale de la ville (Lefebvre, 1974). Une voie de transformation radicale de la société vers une société urbaine où l'humain et l'usage sont remis au centre est impérative et le droit à la ville est posé comme la condition d'un humanisme et d'une démocratie renouvelés.

[LES GRANDS ENSEMBLES]

Les destructions de la guerre, la nécessité d'accompagner le baby-boom des Trente Glorieuses et la vétusté d'un parc de logement où plus de la moitié des immeubles étaient centenaires ont poussé dès les années 1950 à la création des grands ensembles (Tellier, 2024).

Construire vite.
Construire beaucoup.

Matériau préfabriqué, urbanisme de barre et de tours inspirés des commandements de l'architecture moderne... L'époque est à la performance économique, architecturale et constructive.

Mais vit-on dans les grands ensembles ou bien y survit-on seulement ? C'est la question à laquelle répond René Kaës en 1963 dans *Vivre dans les grands ensembles*. L'auteur met en lumière un vaste inventaire de problème allant du déterminisme architectural à la pathologie psychosociale ainsi que le manque d'intégration sociale et historique.

Les grands ensembles engendrent un mode de vie que l'auteur qualifie de « débilisant » où les habitants ressentent chaque jour que leur vie est tributaire du béton. De plus le déséquilibre des structures démographiques et sociales compose un milieu psychosocial néfaste, car la vie est désormais perçue comme « un lieu d'ennui, d'enfer, de solitude dans la foule ». Médecins et psychologues ne manqueront pas de noter de nombreuse manifestation d'un mal être profonds : fragilités nerveuses, comportements névrotiques, névroses obsessionnelles et attitudes de fuites diverses (Kaës, 2009).

Les conditions de vie quotidienne sont elles aussi en cause. Les grands ensembles sont critiqués pour leur manque d'infrastructures sociales essentielles et l'absence de véritables catalyseurs de vie sociale. L'absence d'équipement collectif rend la vie collective difficile. « L'urbanisme de la société bureaucratique », dans un mélange de puritanisme et de fonctionnalisme conduit à une vie de Robinson » privée d'espaces de sociabilité et de médiateurs sociaux tels que le café ou la taverne, favorisant paradoxalement l'alcoolisme domestique (Kaës, 2009). Les grands ensembles n'ont ni mémoire ni mystère et leur gigantisme esthétique entraîne indéniablement l'anxiété et la solitude collective : la ville a perdu selon Kaës ainsi que selon Lefebvre, d'une certaine manière, sa complicité avec l'aventure humaine.

Vue de la Cité des
4000 logements
avec la façade du
Mail Maurice.
La Courneuve
(entre 1961 et 1964).

Carte postale



Archives municipales de La Courneuve (n° 8Fi339)⁴⁵

La proposition de Lefebvre : l'œuvre urbaine ou refonder la ville par le droit à la ville.

Le droit à la ville lefebvrien est une forme supérieure de droit incluant le droit à la liberté, le droit à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter, le droit à l'œuvre c'est-à-dire à l'activité participante et à l'appropriation qui se distingue de la propriété (p. 140). Ce n'est ni un droit au sens légal, ni un appel à un retour aux villes anciennes, mais l'expression d'une exigence radicale pour une transformation sociospatiale. Le droit à la ville revendique le droit des citoyens-citadins à la vie urbaine transformée et renouvelée, et vise à faire de « l'urbain » un lieu de rencontre et de rassemblement où priment la valeur d'usage et le refus d'être écarté de la réalité urbaine par une organisation discriminatoire et ségrégative (p. 163). Le droit à la ville redonne priorité à la valeur d'usage, à l'appropriation de l'espace et du temps, un art de vivre dans la ville comme une œuvre d'art (p. 140). Il signifie donc une tentative de reconstitution d'une unité spatio-temporelle, pour lutter contre la menace d'une fragmentation et du délitement de l'urbain.

Le concept de droit à la ville fait sortir la problématique urbaine du cercle exclusif des élites, des techniciens et des spécialistes de la ville pour la faire entrer dans la conscience des programmes politique et de la société au sens large (Lefebvre, 1972, p. 10). Il ouvre la possibilité aux populations d'occuper l'espace public à des fins de partage, de créativité et ouvre un espace pour que chaque citoyen puisse prendre part à la ville telle qu'elle existe, mais aussi à sa production, sa transformation, son aménagement (Deville, 2018). La classe ouvrière étant la principale victime de la politique de l'espace et de la destruction de l'urbanité – dans la mesure où elle subit le plus souvent toutes formes de ségrégations vers les périphéries, les banlieues, les grands ensembles et diverses manipulations spatiales (pp. 276-278) – constitue l'agent social capable de réaliser cette transformation à travers une implication plus accrue dans la production de l'espace et l'appropriation.

La transformation de la société suppose la possession et la gestion collective de l'espace par l'intervention perpétuelle des « intéressés ». Il s'agirait dès lors de produire l'espace de l'espèce humaine, comme œuvre collective générique de cette espèce, de créer (produire) l'espace planétaire comme support social d'une vie quotidienne métamorphosée (Lefebvre 1974, p. 484-485).

Le but de la démarche proposée par Lefebvre est d'orienter la croissance vers un développement social qualitatif (p. 268) et de donner une plus grande importance au corps social (Deville, 2018). L'architecture conceptuelle de Lefebvre est une composition de trois révolutions. L'une est économique : une planification orientée vers les besoins sociaux. L'autre est politique, qui allie le contrôle démocratique de l'état et l'autogestion. La troisième est culturelle, qui suggère de mettre fin aux séparations — quotidienneté, loisirs, fête — pour restituer la fête qui transforme la vie quotidienne[2]. En somme : réaffirmer la valeur d'usage à travers la reconquête par les habitants du droit à produire l'espace pour lutter contre la sacralisation de la propriété privée (Morange & Spire, 2019).

L'urbanisation, dans cette réconciliation des espaces perçus, conçus et vécus, peut redevenir une force potentiellement libératrice et mener à un humanisme urbain à condition qu'elle soit orientée vers l'usage et les besoins sociaux dans une praxis incarnée par les classes ouvrières.

Réactivations contemporaines de la pensée de Lefebvre : de Harvey aux mouvements urbains.

Le droit à la ville s'est vu largement mobilisé dès sa création tant par des scientifiques[3] que par des mouvements sociaux urbains, des organisations politiques ou des organisations internationales et des acteurs publics (Schmid, 2012). Il a offert une grille d'analyse et de lecture des processus d'exclusion et un cadre de production de politique publique (Morange & Spire, 2017).

Aujourd'hui encore, à l'ère de la décentralisation, de la participation démocratique et de l'urbanisme de projet, de nouvelles dynamiques transforment les enjeux urbains. Les préoccupations environnementales par exemple, ainsi qu'un capitalisme transformé par la financiarisation, la spéculation immobilière et les politiques néolibérales font du droit à la ville un concept toujours d'intérêt, mais en besoin d'actualisation (Simard, 2019). Dans le monde académique notamment, le débat autour du droit à la ville s'est trouvé relancé dans les années 2000 suite à la redécouverte des travaux de Lefebvre par des géographes anglophones dont Harvey (2003, 2008, 2011), Purcell (2002, 2003, 2006) qui ont actualisé le concept et ont pour l'un, réaffirmé le potentiel révolutionnaire du droit à la ville contre le capitalisme néolibéral, et pour l'autre exploré la possibilité d'actualiser la pensée de Lefebvre pour penser la transformation des identités politiques dans le cadre de la participation, de la démocratie locale et du cosmopolitisme urbain (Morange & Spire, 2017; Morange & Spire, 2019).

Néanmoins, bien que certaines idées de Lefebvre — lutte contre les ségrégations, démocratie participative, place de l'art et de la nature en ville, urbanisme temporaire, etc. — semblent s'être frayé une place dans les politiques publiques, leur mise en pratique et leur traduction réglementaire restent en réalité limitées, se limitant à quelques essais

fulgurants, mais éphémères (Deville, 2018; Revol, 2017). Enfin, l'emploi du concept tend parfois à faire perdre tout son sens au concept de droit à la ville (Schmid, 2012). C'est en ce sens que de Souza (2010) a fait valoir que le droit à la ville avait pris au cours de ces dernières années des allures de modes qui se sont soldées par une forme de banalisation et de corruption de la pensée originelle de Lefebvre.

En dehors de ces critiques, il se pose la question essentielle de l'applicabilité de ce cadre conceptuel à d'autres contextes. Les spécificités des Suds, africaines notamment que Lefebvre n'avait fait qu'effleurer appellent à une contextualisation renouvelée des enjeux de la critique urbaine. Nous pourrions relire dans la partie suivante une histoire de la critique urbaine africaine et questionner la place qu'y a tenu le droit à la ville.



Photo : Victorion! Attack! Attack! par Todd lapin, CC BY-NC 2.0.

La fresque murale *Victorion : El Defensor de la Mission* réalisée par Sirron Norris dans l'Allée Balmy dépeint un robot géant imaginaire dont les membres sont faits de maisons victoriennes. Ces maisons, souvent appelées *Painted Ladies*, constituent l'un des emblèmes architecturaux les plus connus de la ville. En intégrant ces habitations typiques dans la structure du robot, Norris évoque l'identité historique et visuelle de San Francisco, un patrimoine menacé par la modernisation et la spéculation immobilière.

En transformant ces maisons en un robot protecteur, l'artiste leur confère une force vivante et défensive : cette figure veille symboliquement sur le Mission District, quartier populaire en pleine mutation. Le robot devient ainsi le gardien de la mémoire collective, incarnant la résistance des habitants face aux transformations urbaines.

L'œuvre de Norris est une critique de la gentrification. Le robot, composé de bâtiments emblématiques de l'architecture locale, met en lumière la tension entre la préservation du patrimoine et les changements imposés par le développement urbain. Les maisons victoriennes, autrefois accessibles à la classe ouvrière, sont aujourd'hui devenues des biens de luxe, souvent acquis par de nouveaux arrivants fortunés. Norris en fait un symbole paradoxal : à la fois des témoins de l'histoire du quartier et des instruments de son changement social.

Par le contraste entre le robot, convoyeur d'une sémiologie futuriste, et les maisons victoriennes, témoins d'un passé presque révolu, Norris exprime la dualité entre mémoire et modernité, entre une identité et un vivre ensemble que l'on souhaite préserver et futur dont la marche est imposée par la gentrification.

La critique urbaine sur les villes africaines : des fondements littéraires à la nécessité de nouveaux paradigmes d'une ville pour tous

Littératures résistantes : la critique urbaine africaine en germes

L'histoire de la ville africaine est traversée par une interrogation constante sur la justice urbaine. Bien avant la conceptualisation lefebvrienne du « droit à la ville », la littérature africaine et afrodescendante a produit des lectures critiques de la ville africaine, questionnant les fondements épistémologiques de son aménagement et ses présupposés politiques. Ce foisonnement littéraire, par sa densité même, résiste à tout recensement systématique. Mais il met en lumière le fait qu'à ses origines, la critique urbaine africaine ne s'est pas construite autour de l'idée d'inclusivité, mais s'est structurée autour d'enjeux et d'articulations qui lui sont propres. Pour les comprendre, nous pouvons observer comment la ville africaine est mise en récit comme espace conflictuel et inégalitaire en quête de justice.

Dès 1921, René Maran dans *Batouala* dénonce le « Poste » colonial ou Poste de Grimari/Bamba comme espace urbain d'exclusion et de dépossession. Le Poste détruit les modes de subsistance traditionnels, décime des zones d'habitations plaçant les « indigènes » dans des situations de précarités où ils subissent la maladie et la faim. L'espace urbain colonial devient un lieu de violence quotidienne (p. 95-96) qui impose une « morne tristesse ». Celle-ci se traduit par la suppression des coutumes, des danses et des chants qui constituent selon le narrateur « toute notre vie » (p. 93-94) ou à leur conditionnement au paiement d'une dime au « Gouvernement ». Le Poste illustre ainsi une inclusion forcée par la violence économique qui mène *in fine* à l'exclusion physique et démographique des populations locales.

Quelques décennies plus tard, Éza Boto pose la même question dans *Ville cruelle*, au cœur du récit d'une Tanga inégalitaire. D'un côté, Tanga-Sud, centre économique et du pouvoir, lieu de la modernité. De l'autre, Tanga Nord, « sans spécialité », « Tanga indigène, Tanga des cases », qui n'a d'identité que sa pauvreté : habitations rudimentaires, manque cruel d'infrastructures et de services. L'administration publique « ignore tout de ce qui concerne cette demi-humanité » et ne s'intéresse qu'à ceux qui peuvent payer, qu'à ceux qui représentent une menace. Il y a deux Tanga, deux vitesses « deux mondes... deux destins ».

Tanga est une ville qui tire et déchire Banda, pris entre l'attachement au village natal et son désir d'émancipation. Mais il découvre que Tanga n'est pas à tous : elle est un lointain mirage pour certaines populations marginalisées, elle met l'humanité à l'épreuve et elle est un espace où la survie et la dignité relèvent du combat quotidien.

Lorsque la voix intérieure de Banda lui assène que la ville « n'accepte que les durs, les vrais durs comme Koumé ; et que les autres sont rejetés », c'est toute l'urbanité qui, à travers Tanga, est mise en cause pour leur capacité à exclure socialement, économiquement, spatialement par des rapports de pouvoir déséquilibrés et des dynamiques économiques qui privent les plus faibles de leur agentivité.

Les Bouts de bois de Dieu, Ousmane Sembène, envisagent une voie de sortie de cette impasse. Thiès révèle la même fracture urbaine : « la cité », terrain vague jonché de résidus, et « le Vatican » qui scintille de ses villas blanches et de ses jardins. D'un côté « taudis et soupentes branlantes », de l'autre, « pelouses bien vertes bien entretenues ». Dans ce contexte extrême de vulnérabilité, la lutte pour l'accès à l'eau et la nourriture est centrale.

Sembène explore à travers la figure des cheminots la possibilité de réaffirmer l'humanité des plus précaires par le collectif. Les « bouts de bois » apparemment insignifiants s'engagent, résistent et reprennent parole et possession de l'espace urbain. Le collectif devient le levier d'émancipation et le catalyseur d'une prise de conscience politique qui questionne la dignité humaine, la participation citoyenne et la capacité du collectif à se réapproprier l'espace. Sembène révèle ce que Boto laissait en suspens : la possibilité d'une agentivité collective et transformatrice. Thiès voit naître des solidarités qui réinventent et réhabilitent l'urbanité pour tous.

Ce combat pour une justice urbaine se retrouve dans la littérature africaine de l'époque coloniale aux premières décennies postcoloniales. On le retrouve dans le désenchantement de Fama face à la ville postcoloniale[4], dans l'illusion de l'inclusion coloniale vécue par Meka[5], ou encore dans la Malélé dystopique de Sony Labou Tansi[6]. Cette interrogation se poursuit à travers la critique des nouvelles élites urbaines[7], de l'exploration des migrations rurales-urbaines/internationales[8], la peinture des bidonvilles du Nairobi post colonial[9], la condition féminine et la mobilité urbaine dakaroise[10], ou encore la lutte pour la survie urbaine des femmes migrantes yoruba dans le Lagos colonial[11]...

Cette vaste archive littéraire permet de dégager une structure récurrente: la ville africaine à l'époque coloniale est un champ conflictuel où se confrontent domination, marginalisation, revendication et réappropriation. La critique urbaine africaine à ses origines, se construit donc dans une confrontation entre la logique coloniale imposant une urbanité ségrégative et hiérarchisée et les logiques préexistantes[12] qui résistent, détournent et questionnent les modes d'exister à l'espace et à la communauté. Cette coexistence structurelle même non pas uniquement transitoire constitue une spécificité africaine de l'histoire de la justice spatiale, née du colonialisme et prolongée dans la période postcoloniale.

La ville coloniale est un lieu de domination protéiforme : le symbole et l'espace de l'exclusion, de l'ignominie humaine et du désordre colonial, et non un espace à « inclure ». Relire critique historique de l'urbanité coloniale comme d'une quête « d'inclusivité » serait dès lors anachronique et réducteur. Une telle lecture soulèverait en outre une ambiguïté morale, voire un paradoxe éthique dans la mesure où l'idée même d'« inclusivité » aurait tendance à légitimer ou rendre désirable un système fondamentalement inique, contesté et combattu voire à en faire un référent idéal. Face à un ordre qui se reproduit par la négation ontologique des structures sociales, politiques, symboliques, et par l'effacement des mondes et des rationalités antérieures, la critique n'ambitionne pas l'ouverture d'un système fermé à des exclus, mais bien la remise en cause et la mise à l'échec de ses logiques de production et de reproduction.

La critique historique de l'exclusion urbaine procède donc en réalité d'une épistémologie de la justice. Elle ne constate pas seulement un « manque d'inclusion », elle dénonce une violence structurelle, institutionnelle et symbolique qui se manifeste par la ségrégation, l'exploitation économique, la violence urbaine, l'apparition des bidonvilles, la négligence administrative, l'aliénation sociale... Cette critique s'articule en plusieurs dimensions telles que la lutte pour une dignité, la revendication d'une justice spatiale, la résistance urbaine et la reconnaissance des systèmes déniés par l'ordre colonial. Elle explore et invente des voies de réorganisation à travers l'agentivité citoyenne, les solidarités vernaculaires et des logiques communautaires de résistance. Par-là, elle ouvre également un espace de réflexion sur les identités citoyennes, les tensions dont elle est le lieu – attraction/répulsion, aspiration/désillusion – tout en interrogeant les modalités de résistance à l'assimilation forcée. Enfin, elle révèle la complexité des stratégies de revendication de la justice qui peuvent passer par des revendications « d'inclusion » tout en visant plus profondément, la transformation du système lui-même.

On peut considérer que la notion « d'inclusivité » redevient un horizon de la critique urbaine africaine au lendemain des indépendances avec l'émergence de nouvelles élites et la fragilisation des États, minés par l'instabilité économique et politiques qui approfondit les écarts sociaux et spatiaux (Parnell et Robinson, 2012). À partir de ce moment, la revendication de l'inclusivité pour la ville africaine relèvera largement d'une épistémologie de l'équité : il s'agit d'égaliser les chances d'accès aux services urbains, de corriger des inégalités sociales et spatiales, d'assurer une répartition plus juste des ressources et de reconnaître la nécessaire participation des citoyens à la construction de leur avenir collectif.

Moderniser pour exclure ? Les contradictions des grands projets urbains actuels ?

La construction d'une nation moderne peut exiger la destruction de certaines reliques du passé. Mais il se pose parfois aux responsables des dilemmes insolubles, d'autant plus qu'ils ne connaissent de la civilisation locale que les vestiges désuets qui en sont restés[13].

La ville africaine contemporaine constitue un palimpseste urbain où se stratifient différentes couches historiques, témoignant de la sédimentation progressive des temporalités qui ont marqué l'évolution des espaces urbains africains.

Aux sédiments de la période coloniale se sont superposées des dynamiques urbaines de gentrification dans les centres-villes urbains qui repoussent les populations moins nanties vers les périphéries reproduisant aujourd'hui encore les logiques de ségrégation spatiale coloniales avec de nouveaux acteurs de l'aménagement tels que des promoteurs privés. Des zones économiques spéciales ou l'émergence de quartiers d'affaires créent de nouvelles enclaves isolées du reste de la ville. De grands projets d'aménagements prenant la forme de villes nouvelles planifiées comme Diamniadio au Sénégal ou la Nouvelle Capitale Administrative égyptienne reproduisent la dualité entre espaces « modernes » connectés et espaces « traditionnels » marginalisés.

L'analyse minutieuse du cas de Diamniadio par Cissé (2022) illustre particulièrement bien cela : bien que le projet soit porté par l'État du Sénégal pour répondre aux défis de l'urbanisation non maîtrisée de Dakar, notamment sa crise du logement, il est en effet perçu comme un projet qui génère de nouvelles formes d'inégalités que l'on peut rapporter en trois axes principaux. Premièrement Cissé (2022) note une logique d'exclusion produite par la gouvernance foncière du projet – déguerpissement et expropriations des terres agricoles sources de nombreux litiges, spéculation foncière et privatisations. Deuxièmement l'enquête de Cissé (2022) révèle un décalage du projet avec l'informalité dominante qui constitue la ville réelle et l'effacement de cette dynamique au projet de modèles et de mode d'habiter inadapté aux réalités socio-économiques et culturelles des habitants.

Enfin, l'auteur démontre le décalage important entre les objectifs affichés de mixité sociale et la réalité observée qui est celle de la gentrification. Une exclusion qui s'observe par le prix en sortie des logements qui rend l'accès impossible pour les ménages à faibles revenus, des conditions de financement restrictives puisque la plupart des logements sont principalement en accès à la propriété, une configuration qui écarte de fait le plus grand nombre des citoyens non solvables ou non bancarisés.

À l'instar de nombreux Grands Projets d'Aménagement qui émergent en Afrique, le projet de Diamniadio, malgré son intention d'équilibrer la croissance urbaine et de fournir des solutions de logement produit par ses orientations dictées par le partenariat public-privé et de nombreuses contraintes financières et géomorphologiques de nouvelles inégalités urbaines et des logiques d'exclusion qui approfondissent les fractures sociospatiales déjà engendrées par l'histoire — multiplication des bidonvilles, déficiences en assainissement, insuffisance des transports, insécurité alimentaire et insécurité urbaine, etc



Photo : Gentrification à Nairobi par Alex Proimos CC BY-SA 2.0



Photo : Kibera par kIndonelly CC BY-SA 2.0

Témoignage de kIndonelly : « Ces immeubles en hauteur à l'arrière sont construits par le gouvernement dans l'espoir de démolir Kibera à terme. Cependant, les loyers dans ces immeubles sont bien trop élevés pour la plupart des habitants. Bienvenue dans la gentrification, mes amis. Elle existe aussi en Afrique. »



*Photo : Nouvelle capitale administrative, Égypte.
Par Abdelrhman 1990. CC BY-SA 4.0*

La « Nouvelle Capitale Administrative » égyptienne est une ville nouvelle dont le projet a été annoncé en 2015 dans le cadre du plan Égypte 2030.

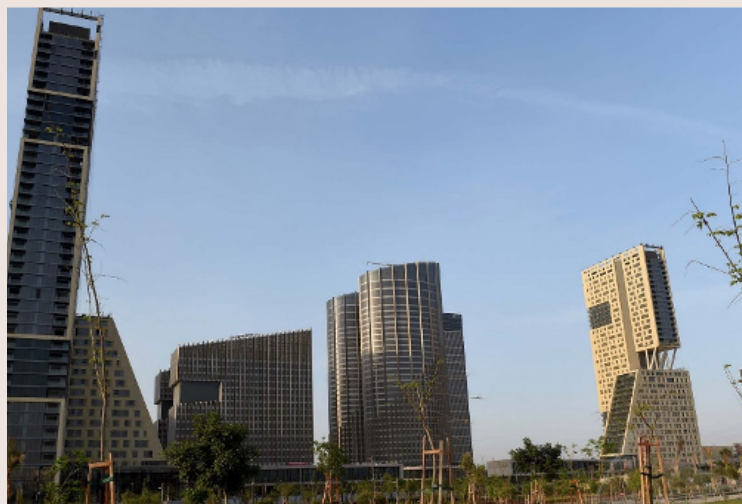
Satellite de la capitale historique, Le Caire, cette nouvelle ville a vocation à soulager la congestion et le surpeuplement de la capitale qui compte aujourd'hui près de 23 millions d'habitants (agglomération ; chiffre : Onu, World Urbanization prospects). Le but de ce projet est aussi de permettre un déplacement des fonctions administratives et gouvernementales hors du Caire ; la NCA a été inaugurée en avril 2024 comme le siège du gouvernement.

Le projet, qui est considéré comme l'un des projets de développement économique du pays est prévu pour accueillir le district administratif gouvernemental, un quartier diplomatique, un district culturel — opéras et théâtres — et un quartier central d'affaires de même que des parcs — notamment le Green River Park qui ambitionne être deux fois plus grand que Central Park — et 21 districts résidentiels, des hôpitaux, des institutions éducatives, un parc de technologie et d'innovation....

La ville est construite en faisant appel à des référents tels que la « smart city » — usage de l'intelligence artificielle pour optimiser l'usage de l'eau et la gestion des déchets... — et comprend des infrastructures d'attractivités telles que l'Egypt International Olympic City destinée à préparer les futures candidatures égyptiennes à des événements sportifs internationaux.

Le programme de l'opération est sources d'inquiétudes, le projet fait l'objet de nombreuses critiques.

Mohamed Elshahed montrait en 2015 déjà que ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement tente de construire de nouvelles villes pour alléger la surpopulation du Caire. Cependant ces tentatives ont échoué dans leur mission parce que ces villes étaient commercialisées auprès de classes moyennes supérieures ; les prix élevés des logements les rendaient inabordables pour la grande majorité de la population entraînant un grand nombre d'unités invendues dans les villes antérieures.



*Photo : Nouvelle capitale administrative, Égypte.
Par Abdelrhman 1990. CC BY-SA 4.0*

Vers de nouvelles Matrices conceptuelles

Il faut noter que, jusque-là, en ce qui concerne les Suds, les débats contemporains sur le droit à la ville ont surtout été investis en Amérique latine[14], où ils ont fait l'objet d'une exploration riche et approfondie à travers les mouvements de la Réforme urbaine.

Tamara, He et Chen (2013) mobilisent le cadre conceptuel critique marxiste et néomarxiste pour interroger le droit à la ville dans les Suds, mais leurs travaux n'aboutissent pas à une reformulation conceptuelle endogène élaborée depuis perspective des Suds. Les villes des Suds demeurent donc relativement absentes des débats théoriques tels qu'ils sont formulés dans la littérature néomarxiste (Morange & Spire, 2019).

Cependant, face aux constats que nous avons évoqués ci-dessus, les acteurs urbains ont montré ces dernières années, un regain d'intérêt pour la critique urbaine qui s'est manifesté par des expérimentations autour du droit à la ville.

Ces tentatives mettent en évidence les défis considérables que pose cette réappropriation.

Au nombre des essais de réadaptation, on note la déclinaison développementale et post-libérale qui articule le développement et les droits humains. Cette approche vise à renouveler les débats sur les inégalités intra-urbaines en conférant au droit à la ville une dimension plus prescriptive par la conceptualisation de « droits urbains » qui s'articulent en complément aux droits politiques, économiques et humains (Parnell & Pieterse, 2010). Cela pourrait s'expliquer selon Morange et Spire (2019) par le fait que dans les contextes des Suds le concept de droit à la ville « résonne très directement avec la question des besoins élémentaires et de l'accès aux services et au logement », car la notion de droit à ville est facilement poreuse avec les agendas de réduction de la pauvreté et des inégalités ou encore d'amélioration du cadre de vie, tous défis d'autant plus pressants que la croissance urbaine est rapide. Cette lecture aurait été facilitée selon les auteures par l'ambiguïté du terme du mot « droit » qui s'inscrit aisément dans le langage onusien et dans la rhétorique des droits de l'Homme, mais aussi avec la codification d'objectifs quantifiables visant à consolider les droits socio-économiques tels que l'accès à l'eau potable, à une énergie abordable, à un travail décent...

L'assimilation du droit à la ville dans la rhétorique onusienne a donc été rapide, contribuant à faire émerger la notion de « droits urbains » dans le système international des droits de l'Homme. Mais la réadaptation onusienne s'est vue critiquée, car elle proposait de la notion de droit à la ville une lecture libérale centrée sur le contrat social, un ensemble de droits individuels couplés de devoirs et de responsabilités plutôt que sur la lecture anticapitalisme originelle. Cette approche a donc eu pour effet de dépolitiser et diluer la notion de droit à la ville sans jamais l'intégrer pleinement à l'agenda politique onusien, limitant *in fine* sa portée critique (Morange & Spire, 2019).

L'expérience ghanéenne illustre bien cette ambiguïté. L'agenda urbain ghanéen, officiellement centré sur l'amélioration de l'accès au logement et à des services urbains plus ordonnés s'est en réalité traduit par la destruction de quartiers informels et l'éradication du commerce de rue, une « ville nettoyée » guidée par le credo de l'embellissement et de la décongestion (Spire et Choplin, 2017).

L'approche par piliers qui structurait l'opérationnalisation du droit à la ville requiert donc un réexamen. La limite principale de cette approche réside dans son ancrage utilitariste centré sur la satisfaction de besoins individuels et collectifs plutôt que sur une approche holistique de l'épanouissement humain. La prescription normative se trouve souvent réifiée en indicateurs mesurables, instrumentalisant l'action urbaine au détriment de sa dimension productrice de sens commun.

Cette approche réduit donc la complexité polycentrique, informelle et dynamique de la vie urbaine — traversée de flux économiques, sociaux et symboliques — à des catégories fixes fonctionnant en vases clos.

Cette réappropriation par l'approche par piliers peut aussi engendrer des biais de priorisations, lesquels tendent à occulter les pratiques locales non conformes aux attendus, non reconnues ou non apparentes au premier plan dans les standards internationaux — économie informelle, urbanisme vernaculaire, formes communautaires d'habitat. Ces dispositifs normatifs reposent sur un présupposé développementaliste dont le caractère universel est contestable. L'approche par pilier pourrait ainsi méconnaître la nature et le sens réels de l'inclusion, qui ne se réduit pas à une somme de droits formels, mais procède d'une co-construction de relations sociales, de pratiques collectives et de récits partagés.

Nous pouvons par ailleurs identifier plusieurs autres interrogations épistémologiques à l'exercice d'appropriation du droit à la ville pour les contextes africains et des Suds en général.

Le cadrage politique du droit à la ville est source d'interrogations. En Afrique, la question de l'émancipation politique semble ne pas vraiment se situer dans une opposition entre le socialisme, le marxisme et le capitalisme néolibéral. Elle semble plutôt se configurer comme une mise en tension autour des modalités et la nature même de l'État et des systèmes politiques. Ceux-ci, marqués par des processus démocratiques récents et parfois inachevés produisent des inégalités structurelles dans les possibilités d'expressions politiques. L'accès à la parole publique et la présence dans l'espace public deviennent donc des enjeux sensibles voir sources de conflictualité dans certains contextes politiques (Bayart, Mbembe, & Toulabor, 2008; Morange & Spire, 2019). La critique urbaine doit donc impérativement dépasser la simple agrégation de luttes autour d'enjeux urbains spécifiques pour tenir compte des contextes politiques africains où il est urgent de faire émerger ou de renforcer la mobilisation citoyenne face à des formes de répression étatiques particulièrement coercitives, tout en intégrant les risques inhérents à l'expression dissidente.

D'autre part se pose la question d'une incompatibilité des conjonctures économiques. Le droit à la ville a été pensé à l'ère fordiste et au temps de la planification fonctionnalistes des Trente Glorieuses, puis revisité dans la conjoncture néolibérale des villes européennes et nord-américaines. Or ces référents présentent des inadéquations structurelles face aux réalités des villes africaines. Les dynamiques urbaines historiques et la nature même de l'urbanisation renvoient à des logiques sociospatiales très distinctes. Même si l'Afrique du Sud partage certaines problématiques de transition post-fordiste, la situation est différente dans d'autres pays africains où le salariat industriel est quasi absent et où l'économie informelle est dominante (Morange & Spire, 2019).

L'abondante littérature scientifique récente sur les villes africaines en est une illustration. Elle montre que de nombreux auteurs analysent et critiquent les questions d'exclusion sociospatiale et d'inégalités, mais rarement en mobilisant le concept de droit à la ville, lui préférant d'autres référents jugés plus pertinents. Il s'agit de concepts tels que la pauvreté, l'informalité, le développement... (Parnell & Pieterse, 2010)

C'est en ce sens que Robinson et Parnell (2012) soulignent le risque réductionniste d'interpréter les dynamiques urbaines des Suds exclusivement par le prisme d'une « néolibéralisation des Suds ». Elles préconisent d'aller au-delà de ce cadre pour éviter deux biais majeurs : une distorsion c'est-à-dire une mauvaise lecture qui peut se traduire par un optimisme excessif ou un pessimisme absolu, et une cécité – c'est-à-dire un effacement des logiques endogènes (Parnell & Robinson, 2012) et des conjonctures propres.

Ensuite la dimension historique n'est pas négligeable. L'analyse proposée par Lefebvre et actualisée par les néomarxistes repose sur une périodisation articulée autour de séquences historiques qui reste discutable dans le contexte des Suds (Morange & Spire, 2019). Il importe donc d'interroger les limites d'une transposition mécanique de la périodicité au-delà de son cadre originel. De plus, les disparités socioéconomiques s'entrelacent avec d'autres clivages tels que les divisions ethniques, la fragilité de la construction de l'identité citoyenne urbaine en Afrique (Morange & Spire, 2019; Dorman, 2015), les rapports de genre, les hiérarchies de castes et autres stratifications sociales. À cette lecture historique s'ajoute une quête mémorielle née de la nécessité de pacifier un rapport à la ville. Ces entrecroisements produisent des mécanismes d'exclusion multidimensionnels qui élargissent considérablement le spectre de réflexion qui devrait être celui de la critique urbaine en Afrique.

En somme, l'histoire a tissé en ce qui concerne les villes africaines une stratification complexe des problématiques. La critique historique a révélé la nécessité d'une épistémologie de la justice qui inscrit la critique urbaine dans une perspective décoloniale ; et les périodes postcoloniale et contemporaine ont vu émerger des épistémologies de l'équité, questionnent les inégalités d'accès aux services, les difficultés de participation citoyenne et aux nouvelles fractures générées par de grands projets qui prétendent pourtant résorber les problèmes. Cette double exigence – reconnaître et transformer les héritages structurels du passé colonial et corriger les inégalités urbaines actuelles – révèle les limites d'une application du droit à la ville dans sa formulation lefebvrienne dans le contexte des villes africaines.

Il est légitime de penser que la critique lefebvrienne des modes de production de la ville et de la relation du citoyen-citadin à celle-ci conserve indéniablement une forme de pertinence heuristique pour l'analyse des réalités urbaines actuelles puisque ses questionnements fondamentaux revêtent même une dimension universelle. Néanmoins, la transposition du droit à la ville aux Suds en général, en Afrique en particulier, présente des enjeux épistémologiques complexes, entre potentialités théoriques et écueils adaptatifs éventuels.

Face à ces constats plusieurs auteurs préconisent une refondation du programme critique pour les Suds : celle-ci devrait intégrer les spécificités locales et les trajectoires historiques propres qui entrent en tension avec les dynamiques globales, non pour disqualifier le regard néomarxiste, mais pour l'accommoder à d'autres réalités pour permettre des reformulations théoriques contextualisées ou encore s'ouvrir à l'exploration de nouveaux horizons de la pensée critique.

Dans cette perspective, l'Afrotopos pourrait constituer un cadre conceptuel pertinent pour saisir et penser l'aspiration à un vivre-autrement.

AFROTOPOS.

Sarr publie *Afrotopia* en 2016 comme une tentative de réancrage civilisationnel, « un acte de foi en une Afrique capable de porter l'humanité à un autre palier ». L'auteur transmet sa pensée au moyen d'une « utopie active », l'Afrotopos, envisagée comme « un lieu autre de l'Afrique » un « espace du possible non encore réalisé » qu'il s'agit d'investir par la pensée et par l'action pour en « hâter la venue » et en « réaliser ses potentialités heureuses ». L'Afrotopos cherche à explorer ces espaces du possible dans le réel Africain.

Renvoyant dos à dos afropessimismes et afro-optimismes béats, la critique de Sarr remet en cause le « halo de brume de poncifs et de clichés » (p. 9) qui gravitent dans les imaginaires sur l'Afrique, mais également le développementalisme — accompagné de notions telles que « l'émergence », les « OMD », les « ODD » — qui a universalisé la marche des peuples, lissé les trajectoires historiques et projeté sur les trajectoires africaines des mythes occidentaux (p. 34 ; 152) et imposé un modèle qui consiste à « être comme » (p. 12). La diffusion du modèle développementaliste s'est longtemps accompagnée de biais quantitatifs qui ont démontré leur propension à réduire la complexité de la vie à un calcul hédonique qui se traduit par des indicateurs socioéconomiques et qui remplace l'expérience par la performance, la qualité des rapports sociaux par la quantification.

Rejetant aussi l'opposition entre tradition et modernité, Sarr propose d'envisager la possibilité d'une interfécondation par l'incorporation sélective de pratiques tirées de la mondialisation dans un univers culturel et politique africain autonome. De là, il s'agit pour l'auteur de penser une afrocontemporanéité, « le temps présent comme un continuum du vécu des Africains incorporant son passé et le gros de son futur », qui permet d'imaginer les possibles d'une Afrique contemporaine en dehors des injonctions civilisationnelles d'autrui et tu « mimétisme terminologique » (p. 39) sur la base des questions suivantes : « *Quelle Afrique voulons-nous pour les générations futures et pour nos enfants ? Quels en sont les prérequis ? Quel type d'Africain voulons-nous produire ? Quelle est l'essence, la finalité d'une aventure du vivre ensemble ?* » (Sarr, 2016)

Sarr postule donc que l'Afrique doit orienter son évolution par la pensée et l'articulation d'un projet social qui achève sa mutation économique, sociale, culturelle vers des finalités qu'elle se donne elle-même (p. 42). L'auteur trace plusieurs axes de transformation et de réinvention : une économie ancrée dans le culturel — qui se fonde sur la production et l'échange de relation authentique plus que l'économie matérielle et permet de ramener l'économie à « un ordre de moyens assujettis aux finalités valorisées par les individus et les groupes » (p. 78) [15].

Sarr rajoute une dimension profonde de la reconquête de l'histoire passant par une nécessité de guérison des blessures passées et la rupture avec les dénominations handicapantes afin de gagner en estime de soi et une affirmation revendiquée de la dignité (pp. 92-95). Cette quête prolonge la critique des structures urbaines pour embrasser l'idée d'une transformation de la conscience collective.

Enfin, Sarr suggère l'émergence de nouvelles épistémologies critiques, de nouvelles logiques de production de savoir^[16] (pp. 107 ; 113) et la réinvention de villes africaines critique de l'adoption mimétique des modèles urbains occidentaux. Le « palimpseste » de plusieurs couches historiques et culturelles qu'est la ville africaine ne peut pas se contenter de reproduire des formes architecturales ou sociales venues d'ailleurs car la ville est un projet de civilisation et de sens [...] l'œuvre humaine par excellence, un espace où se déploient et s'agrègent les vies individuelles.

La réflexion proposée par l'Afrotopos procède d'un double mécanisme d'authenticité :

- D'une part, une telle réinvention urbaine appelle à une réflexion esthétique, sociale et philosophique allant au-delà de la prise en charge exclusivement fonctionnelle des besoins de ses habitants (p. 136). Cette réflexion menée avec et par les citoyens, vise à créer des espaces urbains qui « ressemblent et expriment la forme de vivre ensemble que nous avons choisie » (p. 142), reflètent « le mode singulier d'être au monde des citoyens africains eux-mêmes, leurs identités et leurs visions » (p. 142). C'est à cette condition que la ville peut devenir un « lieu d'expression de la civilisation que nous voulons bâtir ». L'inclusivité citoyenne se joue dans la réinvention de villes africaines qui placent leurs habitants au sein d'un processus émancipateur. Le citoyen est l'agent de la transformation prônée par l'Afrotopos, producteur du sens et du projet de société par « ses propres métaphores du futur » (p. 11 ; 40). L'Afrotopos remplace ainsi le citoyen dans le tissu communautaire sans nier son autonomie, permettant de revendiquer une dignité et une existence par la communauté. Sa place est celle d'un être pleinement conscient, responsable, créatif et autodéterminé.
- D'autre part, l'Afrotopos propose aux villes africaines de puiser dans les cultures et les cosmologies africaines des ressources pour penser leur avenir dans une approche intégrative, respectueuse de l'environnement et du rapport de l'homme à la nature rompu par la modernité. La ville africaine mettrait donc l'accent sur la qualité de vie et les relations sociales^[17], le bien-être et l'épanouissement humain au-delà de la simple densité ou accumulation matérielle (pp. 144 ; 146).

Cette vision implique pour l'Afrique d'accomplir une profonde révolution culturelle passant par décentrement épistémique et une réappropriation du futur. Il s'agit de refonder les économies sur le socioculturel et de concevoir des trajectoires urbaines authentiques des villes qui ne ressemblent qu'à elles-mêmes. L'Afrique se penserait ainsi comme son propre centre, définissant son modèle économique, ses modes d'organisation du pouvoir, sa citoyenneté, revivifiant l'humanisme profond de ses cultures.

La question de l'accès ou de l'appropriation de la ville s'enrichit donc sous la plume de Sarr d'un impératif de la liberté : celui de penser sa propre aventure sociale (Sarr, 2016). L'Afrotopos complète la revendication d'accès et d'équité d'usage dans le cadre urbain d'une vision où l'Afrique forge ses propres métaphores du futur (pp. 11 ; 126) à travers des villes qui soient les expressions de sa propre civilisation qui ne sont pas « faites sur mesure pour d'autres corps » (p. 129).

L'Afrotopos procède donc dans son approche globale, d'une synthèse des épistémologies qui ont mis en mouvement la critique de la ville en Afrique, ce qui suggère qu'il peut être l'une des matrices conceptuelles d'une pensée critique des villes africaines et l'opérateur de nouvelles approches de l'urbanisme et de l'aménagement des villes.

Envisagé sous ce regard, l'Afrotopos participe à un double exercice qui habite la recherche africaine et sur les Suds en général aujourd'hui.

Dans un premier temps, sans pour autant le réduire à un héritage ou à une déclinaison, il nous semble possible de mettre en dialogue l'Afrotopos avec le droit à la ville dans la mesure où Sarr se livre au même exercice de transduction que Lefebvre. Sarr et Lefebvre partagent une critique des modèles dominants, des modes de production de la ville et l'idée que le capitalisme et le développementalisme — nous ne manquerons pas de noter que l'un est le fruit de l'autre — sont de nature à réduire la complexité du bien vivre. Face à ce constat, l'Afrotopos a en commun avec le droit à la ville son ambition d'ouvrir de nouvelles possibilités. Les modalités choisies par les penseurs sont analogues : l'utopie répond pour les deux auteurs à un exercice similaire de reconstruction par la pensée d'un lieu autre, d'investir l'espace mental et le futur par l'imaginaire pour le configurer autrement. L'utopie est en ce sens un espace des plus fertile où peuvent s'écrire des contre-récits, brise l'ordre établi et ouvre à d'autres possibles (Vergès, 2016).

La convergence de Sarr et Lefebvre se produit aussi sur la critique partagée de l'aliénation de l'aspiration à une vie urbaine et sociale plus qualitative. Alors que Lefebvre insiste que la nécessité de réhabiliter la valeur d'usage contre une valeur d'échange, Sarr suggère la refondation d'un modèle afin de faire advenir un cadre de vie producteur de référents et de modes de vie plus authentiques.

Les penseurs se rejoignent aussi dans le rejet de la planification abstraite et fonctionnelle. Si Lefebvre décrie un urbanisme qui réduit l'habitat à l'habiter et dénonce une rationalité bureaucratique et économiste qui se refuse à penser la ville « comme moment, comme élément, comme conditions » pour la considérer uniquement que comme outils ou dispositifs (Lefebvre, 1972, p. 84), Sarr s'oppose lui à la « séduction des formes imposées » et suggère « d'intégrer le chaos organisé et ingénieux, plutôt que d'imposer à la fabrique urbaine des structures rigides et closes.

L'apport différencié de Sarr nous permet d'aborder le deuxième mouvement conceptuel dans lequel nous pouvons inscrire sa pensée : les épistémologies décoloniales de renouvellement des savoirs urbains par l'expériences des Suds ou *Southern Turn*

Le cadre conceptuel de l'Afrotopos n'a qu'un seul présupposé : celui de produire une Afrique selon ses propres termes. Sarr promeut une pluralité des modernités et suggère que l'Afrique peut faire émerger des « formes inédites » (p. 129), « de nouvelles théories sociales et politiques qui reflètent les dynamiques en cours des sociétés africaines » (p. 39). Sarr se positionne ainsi dans un exercice génératif qui participe à l'exercice collectif de décolonisation des savoirs urbains et de la production de la ville dont Fanon fut une figure représentative et aujourd'hui porté dans les sociétés savantes et le débat public par des voix telles que Robinson (2006, 2016, 2022), Boulbina (2025), Parnell et Oldfield (2014), McFarlane (2021), Murray (2022), Pieterse (2017), Simone (2004, 2009, 2017) qui appellent à briser le paradigme hiérarchique et eurocentré des études urbaines, reconnaître la pluralité des formes et des expériences urbaines au-delà des villes occidentales ; promouvoir une approche comparative et inclusive qui met l'accent sur la diversité des pratiques et des innovations urbaines, réinventer les catégories et les méthodes urbaines à partir des contextes des Suds global et des villes « ordinaires » souvent marginalisées (Robinson, 2016). De même, en proposant un tel déplacement de la focale l'Afrotopos exerce une démarche intellectuelle de *Penser l'Afrique-Monde* formalisée un an plus tard en 2017 par les Ateliers de la pensée.

En somme, l'Afrotopos intègre la critique de la valeur d'échange au détriment de la valeur d'usage et de l'homogénéisation des villes que l'on retrouve chez Lefebvre. Cependant il y greffe une dimension exigeant une décolonisation des imaginaires et des pratiques et l'édification d'une civilisation basée sur ses propres ressources culturelles et intellectuelles. Il y a à (re)conquérir la ville et à (re)créer une vision des mondes africains en dialogue avec ceux internationaux qui façonne l'espace urbain et social, le rendant véritablement nôtre. La proposition de l'Afrotopos de Sarr (2016) participe à minima de ces deux écoles épistémologiques.

Afrotopos. Pour quels futuribles ?

L'Afrotopos crée un espace qui appelle à des villes plus justes, plus vivantes, plus inclusives où chaque citoyen est pleinement citoyen. Alors que nous sommes en plein dans un siècle que ville et de la fabrique urbaine s'accélère sur fond de transition démographique il est plus urgent que jamais de se questionner. Qui produit la ville ? Qui est exclu ? Quelles visions du monde sont à faire advenir ? Quelles pistes africaines penser ? La clé d'un urbanisme africain inclusif authentique semble résider dans les réponses collectives à ces questions. La ville est plus qu'un espace physique : elle est lieu de mémoire, d'identité et de lutte.

Le droit à la ville d'abord, puis l'Afrotopos aujourd'hui appelle à reconnaître chaque habitant comme un acteur politique à part entière de la ville, garantir un accès équitable aux ressources urbaines, encourager la participation de tous à la gouvernance, valoriser les mémoires populaires dans l'action publique, protéger les quartiers précaires, adopter une politique du temps urbain, qui restitue aux habitants leur droit à la ville vécue. Il s'agit de reconnaître le droit d'exister pleinement, d'être visible et de participer à la fabrique de nos futurs.

L'Afrotopos requiert plutôt une réflexion sur une éthique du faire-ensemble partant d'une observation du réel. Nous pouvons entrevoir trois axes de réflexion à investir par l'épistémologie proposée par Felwine Sarr

Il y a d'une part le renouvellement des processus de la planification urbaine par un questionnement sur l'intégration des cosmologies, savoirs vernaculaires et modes d'organisation endogènes dans les pratiques d'aménagement. Ce questionnement conduit à revisiter les outils de planification urbaine – plans directeurs, schémas d'aménagements... – pour y intégrer des catégories et des indicateurs qui reflètent les réalités africaines ou porteurs d'approches plus qualitatives que quantitatives. Cela passe nécessaire par un dépassement des logiques disciplinaires parcellaires et par un regain d'intérêt pour les approches participatives co-créatives et la valorisation des urbanités du quotidien à savoir les pratiques informelles, les économies de la rue, les solidarités de quartier comme composantes légitimes de la fabrique urbaine.

Le deuxième axe est celui de la transformation de l'économie urbaine par la sphère socioculturelle. L'un des questionnements qui mériterait d'être approfondi est celui de la conception de modèles économiques urbaines qui privilégient la qualité des relations sociales et le bien-être collectif plutôt que l'accumulation matérielle. L'espace public doit donc être repensé comme lieu de production de relations authentiques et non comme simple support fonctionnel.

Enfin, la co-construction des visions futures avec les citoyens semble fondamentale pour faire advenir des métaphores du futur dont les habitants soient eux-mêmes les auteurs. Cette question pourrait appeler à institutionnaliser des processus délibératifs, développer des pédagogies urbaines populaires...

Incarner l'Afrotopos est un champ de réflexion ainsi qu'un parcours réflexif. Il exige une transformation progressive des mentalités, des institutions et des pratiques qui pourrait passer par une stimulation de la recherche urbaine dans le sens de la production de savoirs situés, le changement d'échelles des expérimentations ponctuelles à une pensée systémique et à une redéfinition des référents et des grilles de lectures des villes africaines.

L'Afrotopos est un horizon ouvert et un champ de questionnements qui appelle à des inventions collectives. (Ré)expérimenter de nouvelles manières d'habiter le monde suppose de rompre avec les mimétismes. De nombreuses initiatives, éparses certes mais bien engagées, préfigurent déjà ce que pourrait être l'investissement de ces espaces de pensée. Le défi est maintenant celui de les relier, de les amplifier, de les théoriser pour construire un corpus de pratiques et de savoirs urbains situés et en dialogues avec le monde.

Notes

[1] Industrialisation et urbanisation fonctionnelle fragmentent l'espace urbain, privilégiant l'efficacité fonctionnelle au détriment des liens sociaux. Les banlieues deviennent alors des instruments de destruction de « l'urbanité » et des espaces d'exclusion du prolétariat urbain des centres urbains (pp. 24-26) tandis que les grands-ensembles et les villes nouvelles malgré leurs réponses aux urgences démographiques institutionnalisent un « habitat pur » qui exclut l'« habiter », la véritable appropriation de l'espace par ses habitants (p 28). L'exemple haussmannien est particulièrement emblématique de cette réalité dans la mesure où il a expulsé le prolétariat du centre urbain, détruisant l'urbanité pour des raisons stratégiques et politiques. Les banlieues et les « nouveaux ensembles » ont consolidé cette ségrégation, dissipant la conscience urbaine et la capacité créatrice de la classe ouvrière (Lefebvre, 1972, pp. 24-26).

[2] Lefebvre perçoit les centralités ludiques comme propriété essentielle de l'espace urbain où le jeu et la fête reprennent leur place au-delà des fonctions économiques et purement utilitaires et restituant le sens de « l'œuvre » à la ville.

[3] Études sur les théories de la justice sociale, justice environnementale, politiques de la solidarité...

[5] Kourouma, A. (1968). Les Soleils des indépendances.

[6] Oyono F. (1956). Le vieux Nègre et la médaille

[7] Labou Tansi S. (1979) La vie et demie

[8] Lopes. H. (1982) Le pleurer rire.

[9] Monénembo T. (1979) Les Crapauds-brousse

[10] Mwangi M. (1976) Going Down River Road

[10] Ba M. (1979) Une si longue lettre

[11] Emecheta B. (1979) The Joys of Motherhood

[12] L'existence et les formes d'une urbanité précoloniale ou de modes précoloniaux d'exister à l'espace ne nécessite plus de démonstration, cette question ayant été substantiellement documentée par la recherche, notamment à travers les travaux pionniers de Coquery-Vidrovitch pour ne citer qu'elle.

[13] Pliya J. (1971). L'arbre fétiche. Editions CLE. p. 08

[13] Le mouvement Abahlali baseMjondolo en Afrique du Sud, l'alliance pour le droit à la vie aux États-Unis, la diffusion du droit à la ville à plusieurs mouvements en Asie et en Amérique Latine témoignent de la vitalité du concept (Mayer, 2012). L'Amérique Latine est l'un des espaces régionaux où la question du droit à la ville a été particulièrement travaillée et les tentatives d'opérationnalisation très fortes, car la parution de l'ouvrage de Lefebvre est concomitante d'une période (années 1960) d'effervescence où la notion de réforme urbaine est considérablement débattue du fait de l'explosion urbaine et de nombreuses inégalités de la propriété foncière (Quentin, 2018). Le Brésil a institutionnalisé en 2001 le droit à la ville, ce texte entend le droit à la ville comme un « droit à la terre urbaine, à l'habitation, à l'assainissement environnemental, à l'infrastructure urbaine, au transport et aux services publics, au travail et aux loisirs, pour les générations présentes et futures » (Lei n° 10.257, traduction de Camille Reiss, 2021). L'expérience brésilienne a inspiré d'autres pays comme l'Équateur (2008) et plusieurs gouvernements métropolitains (Global platform for the right to the city; Morange & Spire, Droit à la ville, 2017).

Notes

[14] Le mouvement Abahlali baseMjondolo en Afrique du Sud, l'alliance pour le droit à la vie aux États-Unis, la diffusion du droit à la ville à plusieurs mouvements en Asie et en Amérique Latine témoigne de la vitalité du concept (Mayer, 2012). L'Amérique Latine est l'un des espaces régionaux où la question du droit à la ville a été particulièrement travaillée et les tentatives d'opérationnalisation très fortes, car la parution de l'ouvrage de Lefebvre est concomitante d'une période (années 1960) d'effervescence où la notion de réforme urbaine est considérablement débattue du fait de l'explosion urbaine et de nombreuses inégalités de la propriété foncière (Quentin, 2018). Le Brésil a constitutionnalisé en 2001 le droit à la ville, ce texte entend le droit à la ville comme un « droit à la terre urbaine, à l'habitation, à l'assainissement environnemental, à l'infrastructure urbaine, au transport et aux services publics, au travail et aux loisirs, pour les générations présentes et futures » (Lei n° 10.257, traduction de Camille Reiss, 2021). L'expérience brésilienne a inspiré d'autres pays comme l'Équateur (2008) et plusieurs gouvernements métropolitains (Global platform for the right to the city; Morange & Spire, Droit à la ville, 2017).

[15] Sarr suggère que les économies africaines décolleraient si elles fonctionnaient sur leurs « vrais moteurs » c'est-à-dire sur un meilleur enchâssement dans les cultures africaines valorisant la générosité plutôt que la rationalité utilitariste.

[16] Sarr encourage particulièrement l'exploration des cosmogonies, mythes, expressions culturelles et ressources linguistiques africaines comme mode de connaissance valide

[17] On ne résistera pas à la tentation de lire cette nouvelle économie basée sur la relation dans le prolongement de la pensée glissantienne dans la Poétique de la Relation : « Naître au monde, c'est concevoir (vivre) enfin le monde comme relation : comme nécessité composée, réaction consentie, poétique (et non morale) d'altérité ». D'autant plus que Sarr publie très rapidement après Afrotopia son court essai, habiter le monde. Essai de politique relationnelle qui fixe un double espace du possible : celui d'une politique relationnelle appliquée au monde et celui d'une pensée du monde comme relation. Cet ouvrage est d'ailleurs le lieu pour lui de clarifier le sens qu'il donne à la relation dans un monde désormais tourné vers l'inimitié et emprunt à une « crise de la relationalité ».

Bibliographie

- Bayart, J.-F., Mbembe, A., & Toulabor, C. (2008). *Le politique par le bas en Afrique Noir*. Karthala.
- Berthelot, J.-M. (2004). *Les vertus de l'incertitude : le travail de l'analyse dans les sciences sociales*. Presses Universitaires de France.
- Blanc, N., Depeau, S., & Tallec, J. (2020). *Pensées critiques urbaines : vers un paradigme relationnel*. Dans F. Adisson, S. Barles, N. Blanc, O. Coutard, L. Frouillou, & F. Rassat (Éds.), *Pour la recherche urbaine* (pp. 27-49). CNRS Éditions.
- Boulbina, S. L. (2025). *Malaise dans la décolonisation : terres éparses et îles noires*. Paris: Les Presses du Réel.
- Bouquet, B., & Jaeger, M. (2016). Introduction. *Vie sociale*, 2(14), pp. 7-9.
doi:shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2016-2-page-7?lang=fr
- Camille Reiss. (2021). *Droit à la ville*. Récupéré sur Géoconfluences:
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/droit-a-la-ville>
- Chesnais, J.-C. (1986). *La transition démographique*. Paris: Ined Editions.
- Chesnais, J.-C. (2010). *La transition démographique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Chesnais, J.-C. (2011). *Multiplieur transitionnel*. Dans F. Meslé, L. Toulemon, & J. Véron, *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*. Paris: Arman Colin.
- Clément, G., & Valegeas, F. (2017). De quoi la « ville inclusive » est-elle le nom ? Exploration d'un concept émergent à partir de discours scientifiques et opérationnels. *Métropoles : Sciences sociales de l'urbain*, 20(varia).
doi:<https://doi.org/10.4000/metropoles.5469>
- Costes, L. (2010). *Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ?* *Espaces et sociétés*, 1(140-141), pp. 177-191. Récupéré sur
<https://shs.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-1-page-177?lang=fr>
- de Souza, M. L. (2010). Which right to which city? In defence of political-strategic clarity. *Interface: a journal for and about social movements*, 2(1), pp. 315-333.
- Deville, D. (2018). *Redécouvrons le droit à la ville*. Récupéré sur The Conversation :
<https://theconversation.com/redecouvrons-le-droit-a-la-ville-89123>
- Dorman, S. R. (2015). 'We have not made anybody homeless': regulation and control of urban life in Zimbabwe. *Citizenship Studies*, 20(1), pp. 84-89.
doi:<https://doi.org/10.1080/13621025.2015.1054791>
- Elshahed, M. (2015). *Nsr City was once Egypt's new capital, but things went wrong*. Récupéré sur Cairo Observer: <https://cairoobserver.com/post/114391196879/nasr-city-was-once-egypts-new-capital-but-things>
- Gardou, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en ! il n'y a pas de vie minuscule*. Paris: érès.
- Gardou, C. (2020). *La société inclusive*. 13-20. (J. Boutonnier, Intervieweur)
doi:<https://doi.org/10.3917/empa.117.0013>.
- Global platform for the right to the city. (s.d.). *Droit à la ville ; Guide de formation*.
- Jézégou, A. (2022). *Agentivité*. Dans A. Jorro (Éd.), *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* (Vol. Hors collection Psychologie/Pédagogie, pp. 41-44). De Boeck Supérieur.

Bibliographie

- Kaës, R. (2009). Vivre dans les grands ensembles (extrait). Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine. Récupéré sur URL: <http://journals.openedition.org/crau/314>; DOI: <https://doi.org/10.4000/crau.314>
- Lefebvre, H. (1972). Le droit à la ville. Suivi de Espace et politique (éd. 2, 1978). Editions Anthropos.
- Lefebvre, H. (1974). La production de l'espace. Paris: Anthropos.
- Leter, D. (2022). Thinking French and African futures through utopian essays. An examination of Felwine Sarr's Afrotopia (2016) and Léonora Miano's Afropea: utopie post-occidentale et post-raciste (2020). Francosphères, 11(2), pp. 205 - 225. doi:<https://doi.org/10.3828/franc.2022.16>
- Luhmann, N. (1955). Social Systems. Stanford University Press.
- Maran, R. (1938). Batouala (éd. Edition définitive, 1938). Editions Albin Michel.
- Mayer, M. (2012). The right to the city in urban social movements. Dans N. Brenner, P. Marcuse, & M. Mayer (Eds.), Cities for people, not for profit : critical urban theory and the right to the city (pp. 65-82). London ; New York: Routledge.
- McFarlane, C. (2021). Fragments of the City: Making and Remaking Urban Worlds. Oakland : University of California Press.
- Morange, M., & Spire, A. (2017). Droit à la ville. Récupéré sur HyperGeo: <https://hypergeo.eu/droit-a-la-ville/>
- Morange, M., & Spire, A. (2019). Le droit à la ville aux Suds. Appropriations et déclinaisons africaines. Cybergeog: European Journal of Geography. doi:<https://doi.org/10.4000/cybergeog.32166>
- Morin, E., & Kern, A. B. (1993). Terre-Patrie, du Seuil.
- Murray, M. (2022). Many Urbanisms: Divergent Trajectories of Global City Building. New York: Colombia University Press.
- Naussbaum, M. (2011). Creating Capabilities: The Human Development Approach. The Belknap Press.
- Parnell, S., & Oldfield, S. (2014). The Routledge Handbook of Cities of the Global South. London: Routledge.
- Parnell, S., & Pieterse, E. (2010). The 'Right to the City': Institutional Imperatives of a Developmental State. International Journal of Urban and regional Research, 34(1), pp. 146-162. doi: <https://doi.org/10.1111/j.1468-2427.2010.00954.x>
- Parnell, S., & Robinson, J. (2012). (Re)theorizing Cities from the Global South: Looking Beyond Neoliberalism. Urban Geography, 33(4), pp. 593-617. doi:<https://doi.org/10.2747/0272-3638.33.4.593>
- Pliya, J. (1971). L'arbre fétiche. CLE.
- Quentin, A. (2018, mars 30). CITERES UMR 7324. (2018, 30 mars). "Usages contemporains du droit à la ville en Amérique Latine. Réflexions à partir de modes d'accès au logement populaire. Colloque "50 ans après 'Le Droit à la ville', quelle actualité ? (J. P.-V. Réalisation), Éd.)
- Revol, C. (2017). Le Droit à la ville : Quelques éclairages sur le texte et l'auteur. Récupéré sur Irenées: https://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-704_fr.html
- Robinson, J. (2006). Ordinary Cities : between modernity and development. Routledge. Taylor & Francis Group. doi:ISBN 9780415304870
- Robinson, J. (2016). Comparative urbanism: new geographies and cultures of theorizing the urban. International Journal of Urban and Regional Research, 40(1), pp. 187-199.
- Robinson, J. (2016). Comparative Urbanism: Tactics for Global Urban Studies. New York: Wiley-Blackwell.
- Sarr, F. (2016). Afrotopia. Paris: Philippe Rey.
- Sarr, F. (2016). L'Afrique a besoin d'une utopie. (J. Nguimbous, & J. Merckaert, Intervieweurs) Revue projets. doi: <https://doi.org/10.3917/pro.351.0078>.
- Schmid, C. (2012). Henri Lefebvre, the right to the city, and the new metropolitan mainstream. Dans N. Brenner, P. Marcuse, & M. Mayer (Eds.), Cities for people, not for profit : critical urban theory and the right to the city (C. Findlay, Trad., pp. 48-63). London; New York : Routledge.
- Sen, A. (1999). Development as Freedom. New York: Oxford University Press.

Bibliographie

- Simard, J. (2019). Le droit à la ville, entre égarements et utopies. *Relations*(804), pp. 17-18. Récupéré sur <https://id.erudit.org/iderudit/91728ac>
- Simone, A. M. (2004). *For the City Yet to Come : Changing African Life in Four Cities*. Duke: Duke University Press.
- Simone, A. M. (2009). *City Life from Jakarta to Dakar: Movements at the Crossroads*. Abingdon: Routledge.
- Simone, A. M., & Pieterse, E. (2017). *New Urban Worlds: Inhabiting Dissonant Times* . Wley .
- Spire, A., & Choplin, A. (2018). "Street Vendors Facing Urban Beautification in Accra (Ghana): Eviction, Relocation and Formalization ". *Articulo - Journal of Urban Research : Street vending facing urban policies*(17-18), pp. 1-20. doi:10.4000/articulo.3443
- Tellier, T. (2024). Les grands ensembles n'ont jamais été le choix du cœur. ANRU. Récupéré sur <https://www.anru.fr/actualites/thibaut-tellier-historien-les-grands-ensembles-nont-jamais-ete-le-choix-du-coeur>



CHAPITRE 3 - MOBILITÉS D'AFROTOPOS : FAIRE LA VILLE EN MARCHANT.

III. MOBILITÉS D'AFROTOPOS : FAIRE LA VILLE INCLUSIVE EN MARCHANT

Bachir El Diop, Researcher at the Center of Urban Systems (CUS-UM6P)



Au lever du jour, Hassane, en fauteuil roulant, quitte son quartier périphérique pour se rendre au travail au centre-ville. Il arpente les ruelles dépourvues de pavés, sans passage protégé, et lutte à chaque mètre pour faire avancer un fauteuil inadapté au sable. Au bout de vingt minutes d'embûches, il atteint enfin l'arrêt-car bondé, sans espace dédié aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le car rapide s'arrête. Pas de rampe, pas de passerelle : monter est une épreuve. Arrive Fatou, la vendeuse de beignets. Elle garde une place, négocie le tarif tout en gardant un œil sur son sac. L'apprenti-chauffeur avec qui elle négocie s'empporte soudainement : « Hé vieux ! Monte rapidement ou descends, les autres clients attendent ». Il s'adresse à Jean, 73 ans, qui cherche son souffle devant une marche trop haute. Trois trajectoires, les mêmes barrières : accès, sécurité, visibilité, coût. Le constat est clair. La ville inclusive commence par des mobilités inclusives.

Dans l'Afrotopos urbain, les mobilités ne sont pas un service ou une offre technique, elles constituent un tissage de liberté et d'appartenance. Liberté de se déplacer sans contraintes d'âge de genre ou de handicap. Appartenance à un système conçu pour toutes et pour tous où nos différences constituent une richesse, pas un frein.

Trop souvent, les réponses ont été calquées sur des modèles importés : grands projets infrastructure au détriment des besoins concrets, priorité aux véhicules plutôt qu'aux usagers, technologies qui promettent la modernité mais creusent l'exclusion. Les mobilités de l'Afrotopos en revanche, tirent leurs inspirations de nos réalités. Dans l'esprit de « l'enracinement et l'ouverture » cher à Léopold Sédar Senghor, elles visent d'abord à valoriser et transformer l'existant tout en restant ouvert aux innovations qui pourraient combler les manques présents. Dans l'Afrotopos urbain, la planification commence par valoriser nos mototaxis, nos minibus ou car rapides, nos pirogues, nos tricycles, au lieu de les nier. Les mobilités de l'Afrotopos rejoignent ainsi la pensée de Felwine Sarr (Sarr, 2016) : elles appellent à concevoir depuis nos ressources matérielles et symboliques, plutôt qu'à imiter des formes décontextualisées. Elles ne s'arrêtent pas là. Fidèles à l'esprit Senghorien, elles s'ouvrent aussi aux innovations utiles.

La marche si souvent négligée dans les grands projets représente pourtant le premier mode de déplacement en Afrique : elle fait vibrer nos cités, relie les activités et renforce les relations communautaires, piliers des valeurs africaines.

L'Afrotopos urbain est aussi un environnement qui prône un retour aux valeurs africaines d'unité et de solidarité malgré les différences, et de respect envers les aînés. Des valeurs qui réparent les distances imposées et donnent de la visibilité à celles ou ceux qui sont souvent oubliés.

Que signifie « inclusion », pratiquement ? C'est remettre la rue à la hauteur de l'humain. Des bordures abaissées à chaque traversée pour faciliter l'accès pour les PMR. Des trottoirs propres et sans obstacles. Des rampes qui facilitent les déplacements pour les personnes vulnérables. Ces éléments sans lesquels un simple déplacement devient en parcours de combattant.

A Dakar, l'apprenti annonce la destination d'une voix haute, en langue locale : « Guédiawaye via X ! ». C'est familier, clair, direct et inclusif. Cette annonce à la fois si simple et si claire est aussi accessible à ceux qui voient moins et lisent peu. Elle montre que la « signalétique à l'Africaine » existe déjà : sonore, accessible, partagée. Elle prouve que nos villes possèdent déjà une intelligence du mouvement que l'Afrotopos doit magnifier et réguler au lieu de la mépriser.

« Inclure » c'est aussi alléger le trafic autour des écoles et marchés. C'est rapprocher les services essentiels de leurs usagers. Eclairer pour faire reculer la peur. C'est un ombre qui protège de la chaleur, purifie l'air, offre un lieu où l'on se rencontre. Pourtant, cette verdure qui a longtemps caractérisé notre paysage laisse progressivement la place aux « grands projets ». Dans un continent où l'on marche autant, l'arbre et l'auvent sont des politiques publiques.

Dans l'Afrotopos, nos mototaxis, minibus et pirogues ne sont pas des aberrations, mais une force à encourager, puis réguler. Un apprenti qui rechigne moins et salue plus. Une file d'attente qui donne la priorité aux plus vulnérables. Un geste de solidarité à la place de l'indifférence. Une place dans le véhicule pour le fauteuil, la poussette, le corps fatigué. Soyons clairs ! Il ne s'agit pas d'opposer tradition et modernité. Il s'agit plutôt d'enracinement puis d'ouverture. Partir de là où la ville respire déjà pour former nos propres modèles de mobilité inclusive ; rester ouvert aux innovations qui servent l'inclusion. Ce sont des valeurs et pratiques qui facilitent et apaisent mais aussi des plateformes qui accueillent la parole des femmes sur le harcèlement, et y répondent – pas demain, maintenant. Le progrès se mesure à l'avancée de la dignité humaine.

Au Japon, il est courant de voir des autorités ou opérateurs s'excuser pour des retards minimes dans les horaires. Et si à l'Afrotopos urbain on s'excusait de ne pas avoir respecté la dignité humaine ? Si, dans nos villes, Hassane n'avait plus à se soucier d'une rampe trop raide ? Si Fatou pouvait fermer les yeux une minute sans s'inquiéter pour son sac ? Si Jean n'avait plus à négocier chaque marche ? Alors là, nos villes commenceront à avancer dans la bonne direction.

Faire ville en se déplaçant, c'est plus qu'un slogan, c'est une promesse exigeante. C'est l'auvent qui rafraîchit, une voix haute mais familière, apaisante. Une mobilité inclusive qui réduit les distances, assure la dignité, rend visible. Un ancrage de l'existant tout en accueillant l'innovation qui améliore. Les mobilités de l'Afropos nous permettent ainsi de migrer vers un futur de notre propre invention, où nos différences ne sont pas des obstacles, mais la source même de notre cohésion.



CALL TO ACTION : 12 ENGAGEMENTS POUR BÂTIR UN AFROTOPOS URBAIN.

NOTRE CALL TO ACTION.

Appel à agir 12 engagements pour bâtir un Afrotopos urbain.



NOS 12 ENGAGEMENTS.

L'Afrique urbaine est à un tournant décisif. **Nos villes ne peuvent plus être des espaces subis, mais des lieux vécus, partagés, façonnés par celles et ceux qui les habitent.**

Ce manifeste appelle chaque acteur, citoyens, municipalités, chercheurs, États, entreprises, diasporas et partenaires **à s'engager pour faire émerger un Afrotopos urbain solidaire et durable, où la dignité, la justice et la convivialité deviennent des réalités quotidiennes.**

Cet appel n'est pas un horizon lointain : c'est un agenda d'action collective, fondé sur douze engagements concrets et interconnectés, pour que **la ville africaine devienne l'œuvre de tous.**

1.Reconnaître la communalité : faire de la solidarité urbaine une infrastructure vivante. Soutenir les initiatives de quartier, les tontines, mutuelles et coopératives. Encourager les alliances locales et la gestion partagée des biens communs eau, énergie, logement, savoirs en créant des cadres juridiques hybrides et des plateformes citoyennes de négociation sociale.

2.Cultiver l'hospitalité : rendre la ville accueillante pour toutes et tous habitants, déplacés, jeunes, anciens en concevant des espaces publics ouverts et sûrs, où la convivialité devient une pratique quotidienne.

3.Faire mémoire et récit : revaloriser les histoires locales et diasporiques, les pratiques culturelles, les langues et les arts de la rue. Intégrer les récits urbains dans les politiques culturelles et les plans d'aménagement, pour que chaque quartier raconte son histoire et inspire la suivante.

4.Faire vivre une économie circulaire et solidaire : transformer les déchets, les circuits courts, les artisanats et les services de proximité en leviers d'emploi et de dignité. Soutenir la formalisation des filières d'éco construction, d'alimentation locale et de réparation, et investir dans des entreprises à impact social et environnemental.

5.Respecter les temporalités africaines : reconnaître les rythmes de la vie urbaine le formel et l'informel, la ville et le village en planifiant à partir des usages réels, des saisons, des mobilités et des économies de subsistance.

6.Pratiquer l'écologie relationnelle : considérer l'humain et le non humain comme parties d'un même écosystème. Protéger les forêts, les rivières et les sols urbains, relier les quartiers par des corridors écologiques et des jardins vivants, et intégrer la biodiversité dans la planification.

7. Bâtir local et habiter dignement

: développer des logements adéquats et accessibles, adaptés au contexte climatique et aux réalités territoriales locales. Encourager l'usage des matériaux endogènes, valoriser les savoirs des maîtres maçons, simplifier les procédures de construction et rendre possible une ville horizontale et respirable.

8. Relier villes et campagnes :

rééquilibrer les territoires en reconnaissant que le monde rural n'est pas un espace en retard, mais la racine de l'urbain. Numériser les services essentiels, créer des circuits de production et de distribution locaux, et bâtir un narratif fort d'un rural autonome, connecté et digne.

9. Faire confiance à la jeunesse :

donner aux jeunes la liberté d'expérimenter, d'imaginer et de construire. Financer des résidences citoyennes, des laboratoires d'innovation locale, et instaurer des conseils de jeunes dotés d'un pouvoir réel dans la gouvernance urbaine.

10. Renforcer les coopérations

locales : les villes africaines sont interconnectées, elles doivent coopérer plutôt que se concurrencer. Mutualiser expertise, ressources et données entre villes intermédiaires communes périphériques et capitales, et favoriser les partenariats Sud-Sud à l'échelle métropolitaine et régionale.

11. Réinventer la planification :

penser la ville à hauteur d'habitants, adopter des outils de planification people-centered et place-based, intégrant le continuum des droits fonciers, la mixité fonctionnelle et les solutions fondées sur la nature.

12. Faire de la participation citoyenne

un pouvoir réel : la gouvernance ne se décrète pas, elle se partage. Mettre en place des budgets participatifs dotés, des jurys citoyens et des conseils de quartier inclusifs, rendre publics les budgets et indicateurs de performance des villes.

L'Afrotopos urbain n'est pas un modèle, c'est un processus. Une trajectoire collective où nos valeurs, nos savoirs et nos solidarités deviennent des forces de transformation.

Reprendre nos villes et nos territoires en main, c'est affirmer que la souveraineté urbaine africaine commence ici: dans nos quartiers, nos récits et nos gestes partagés. Nos villes, nos territoires, nos possibles.

Intéressé.e à lancer ou contribuer à l'un de ces engagements ? Rejoignez-nous !

SCANNEZ LA VERSION ANGLAISE :



Manifeste pour une urbanité citoyenne en mouvement.

Entre droit à la ville, afrotopos urbain et action des jeunes africaines.

Urbanité citoyenne en mouvement affirme l'urgence de reprendre la ville africaine en main, non plus comme un objet d'aménagement mais comme une œuvre collective portée par ses habitants, en particulier les jeunes.

Entre droit à la ville et Afrotopos urbain, le manifeste propose une pensée et une pratique de l'urbanité fondées sur cinq dimensions systémiques ancrer, respirer, tisser, faire résonner et bâtir.

Il appelle à une souveraineté urbaine africaine, émancipée des modèles importés, où la cité devient espace de justice, de participation et d'espérance partagée.

Je m'**engage**
pour
l'Afrique.
JMA.